



# ***INITIATIVES PANCANADIENNES D'AMÉLIORATION DE LA RÉGLEMENTATION***

---

**À soumettre à la Conférence  
des ministres de l'Énergie et des Mines de 2008**

---

*Préparé par le Groupe de travail chargé  
de l'amélioration de l'efficacité de la réglementation  
des ministres de l'Énergie et des Mines  
Juin 2008*





## Table des matières

INTRODUCTION	iii
LISTE SOMMAIRE	v
GOUVERNEMENT DU CANADA	1
GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	12
GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA	19
GOUVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN	21
GOUVERNEMENT DU MANITOBA	27
GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO	28
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	42
GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK	45
GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE	53
GOUVERNEMENT DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	58
GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	59
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT	61
GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST	61
GOUVERNEMENT DU YUKON	62
INITIATIVES INTERGOUVERNEMENTALES	65



## Introduction

Dans le but d'améliorer les processus réglementaires qui ont une incidence sur les industries canadiennes des mines et de l'énergie, les ministres chargés de l'énergie et des mines des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont demandé aux fonctionnaires responsables de l'énergie et des mines de poursuivre leurs efforts conjoints pour déceler et résoudre les problèmes réglementaires d'ordre systémique. En septembre 2007, les ministres de tout le Canada se sont entendus pour échanger à propos des initiatives d'amélioration de la réglementation dans leur champ de compétence respectif.

Le Groupe de travail chargé de l'amélioration de l'efficacité de la réglementation (GTAER)<sup>1</sup> a été mis sur pied en réponse à la directive des ministres voulant que leurs fonctionnaires collaborent avec les autorités responsables à l'élaboration d'un régime réglementaire plus rationnel, plus transparent, plus rapide et plus précis. Les participants fédéraux, provinciaux et territoriaux au GTAER ont été invités à transmettre des informations sur les initiatives en cours ou proposées dans leur champ de compétence respectif. Ces informations ont été consolidées dans le présent document, intitulé *Initiatives pancanadiennes d'amélioration de la réglementation*, dans le but d'échanger les pratiques exemplaires et les leçons apprises.

Comme on le verra dans le document, une multitude d'initiatives d'amélioration de la réglementation sont en cours ou planifiées dans tout le Canada. Certaines de ces initiatives sont spécifiques au secteur de l'énergie ou à celui des mines, tandis que certaines autres ont une portée plus large et visent des modifications à long terme du cadre réglementaire. Considérée globalement, la présente collection d'initiatives est la preuve d'une détermination ferme à accroître la rapidité et la prévisibilité des processus d'approbation réglementaire de tous les ordres de gouvernement au Canada. Il est à noter que la présente collection d'initiatives est un document évolutif qui sera régulièrement revu et amendé.

---

<sup>1</sup> Le GTAER remplace le Groupe de travail sur l'efficacité réglementaire du Conseil des ministres de l'Énergie (CMÉ) et le Sous-comité sur l'efficacité réglementaire du Groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minérale des ministres canadiens des Mines.



## Liste sommaire

INITIATIVE	En cours d'élaboration	Entrée en vigueur	Axée sur l'énergie ou les mines - Oui/Non
<b>Gouvernement du Canada</b>			
Initiative d'amélioration de la réglementation – Bureau de gestion des grands projets et financement de capacité		2007	O
Directive du Cabinet sur la mise en vigueur de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> (LCEE)		2005	N
Approche provisoire à la détermination de la portée d'un projet dans le cas des grands projets de développement		2006	N
Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation		2007	N
Communauté des régulateurs fédéraux		2005	N
Programme d'études de base pour les régulateurs fédéraux – École de la fonction publique du Canada (EFPC)		2007	N
Substitution en vertu de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> (LCEE) – Projet pilote du gazoduc Brunswick		2006	N
Évaluations environnementales stratégiques	O		N
<i>Guide des évaluations environnementales à l'intention des promoteurs de Transports Canada</i>		2006	N
Politique sur les ouvrages mineurs de Transports Canada	O		N
Énoncés opérationnels de Pêches et Océans Canada	O		N
Initiatives d'amélioration de la réglementation de Pêches et Océans Canada liées à la <i>Loi sur les pêches</i>	O		N
Comité des projets d'évaluation environnementale		2005	N
Examens préalables types aux termes de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> (LCEE)		2003	N
Politique sur la consultation des Autochtones		2007	N
Initiative d'allègement du fardeau de la bureaucratie		2007	N
Rationalisation du processus d'amendement du <i>Règlement sur les effluents des mines de métaux</i> (REMM)		2007	O
Initiative de rationalisation de l'Office national de l'énergie		2006	O

INITIATIVE	En cours d'élaboration	Entrée en vigueur	Axée sur l'énergie ou les mines - Oui/Non
<b>Gouvernement du Canada (suite)</b>			
Réglementation de l'Office national de l'énergie axée sur le cycle de vie et fondée sur le risque	O		O
Affaires indiennes et du Nord Canada – Initiative d'amélioration de la réglementation applicable au Nord	O		N
Affaires indiennes et du Nord Canada – Amendements au <i>Règlement sur les minéraux des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut</i> (anciennement <i>Règlement sur l'exploitation minière au Canada</i> )		2007	O

<b>Gouvernement de la Colombie-Britannique</b>			
Initiative de réforme de la réglementation de la Colombie-Britannique		2001	N
Initiative d'amélioration de la réglementation sur le pétrole et le gaz		2008	O
Guichet unique FrontCounter BC		2005	N
Initiative BC Mining Plan (plan minier de la Colombie Britannique) – Protection des travailleurs, protection de l'environnement		2006	O
Initiative BC Mining Plan – Collaboration pour relever les défis environnementaux	O		O
Initiative BC Mining Plan – Chef de file en ce qui concerne les normes et les pratiques environnementales		2008	O
Initiative BC Mining Plan – Rationalisation de la réglementation	O		O
Initiative BC Mining Plan – Examen des stratégies d'affaires regroupées		2007	O
Initiative BC Energy Plan (plan énergétique de la Colombie-Britannique) – Cadre réglementaire pour l'hydrogène		2008	O
Initiative BC Energy Plan – Améliorations à la <i>Utilities Commission Act</i>		2007	O
Réglementation des normes d'efficacité énergétique	O		O
Independent Power Producers Office (bureau des producteurs d'énergie indépendants)	O		O
Incitatif à la limitation des dépenses en capital de la BC Utilities Commission		2007	O
Entente de coopération Canada-Colombie-Britannique sur les évaluations environnementales		2004	N
Resource Management Coordination Project (projet de gestion coordonnée des ressources)	O	2008	N

INITIATIVE	En cours d'élaboration	Entrée en vigueur	Axée sur l'énergie ou les mines - Oui/Non
<b>Gouvernement de l'Alberta</b>			
Intégration de la politique sur la production pétrolière et gazière en amont	O		O
Initiative de gestion viable des ressources et de l'environnement	O		N
Initiative sur la réglementation de l'extraction de métaux et de minéraux industriels	O		O
Cadre réglementaire pour l'utilisation des terres	O	2008	N

<b>Gouvernement de la Saskatchewan</b>			
Initiative d'amélioration de la réglementation et des services		2006	N
Amendement à la réglementation sur la conservation du pétrole et du gaz		2007	O
<i>Institutional Controls Act</i>		2007	O
Examen des processus réglementaires applicables aux grands secteurs économiques		2002	O
Initiative visant les meilleures pratiques de gestion dans le domaine de l'exploration minière	O		O
Initiative de gestion de l'information	O		N
Initiative sur les coûts des délais réglementaires		2007	O
Initiative sur le régime d'administration et de gestion des terres de la Couronne	O		N
Guichet unique sur Internet – Initiative PerLE		2007	N
SaskGrid		2006	N
Promotion de l'échange d'information sur la surveillance environnementale		2007	N
Nouvelle approche à la gestion environnementale visant à favoriser le respect de la loi	O		N
Amendements à la réglementation sur la forêt pour favoriser l'industrie minière dans le Grand Nord		2007	N
Repérage de parcelles de couches minérales – Pétrole, phase 1	O		O
Conseil de la modernisation réglementaire	O	2008	N

<b>Gouvernement du Manitoba</b>			
Accès en ligne à un guide d'exploration et d'exploitation minières			O
Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA)	O		O
Amendements à la réglementation sur les catégories de développement		2007	O

INITIATIVE	En cours d'élaboration	Entrée en vigueur	Axée sur l'énergie ou les mines - Oui/Non
<b>Gouvernement de l'Ontario</b>			
Ministère de l'Environnement (ME) – Initiative visant à améliorer les évaluations environnementales		2006	N
ME – Amendements à la réglementation sur les projets d'électricité, Règlement de l'Ontario 116/01, et au <i>Guide to Environmental Assessment Requirements for Electricity Projects</i>		2007	O
ME – Nouvelle réglementation sur les projets de gestion des déchets, Règlement de l'Ontario 101/07		2007	N
ME – Élaboration de codes de pratique		2007	N
ME – Équipe responsable des projets d'électricité		2005	O
ME – Réunions d'échange d'information entre le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure et le ministère de l'Environnement		2004	O
ME – Examen gouvernemental du protocole d'équipe		2008	N
ME – Intégration des processus de planification	O		N
Ministère des Richesses naturelles (MRN) – Comité des SMA sur la mise en œuvre des projets énergétiques		2006	O
MRN – Forum des SMA sur la politique énergétique		2005	O
MRN – Dialogues avec les dirigeants de l'industrie hydroélectrique		2002	O
MRN – Comité des hauts fonctionnaires sur l'énergie renouvelable		2005	O
MRN – Stratégie de communication interministérielle sur l'énergie renouvelable en Ontario		2006	O
MRN – Amendements visant l'amélioration de la politique de 2004 sur la libération des sites hydroélectriques et l'examen du développement		2007	O
MRN – Groupe de travail tripartite sur l'hydroélectricité		2004	O
MRN – Mise à jour des sites Internet, intranet et extranet sur l'énergie renouvelable du Ministère et évaluation des besoins en formation du personnel		2006	O
MRN – Examen de la planification en matière de gestion de l'eau liée à l'hydroélectricité	O		O
MRN – Élaboration de lignes directrices à l'intention des agents et des promoteurs dans le but d'atténuer les effets indésirables des projets d'énergie renouvelable	O		O
MRN – Directives sur la politique et les procédures en matière de congés fiscaux pour l'industrie hydroélectrique	O		O
MRN – Séances d'information et autres types de formation sur l'énergie renouvelable		2007	O
MRN – Stratégie scientifique en matière d'énergie renouvelable	O		O

INITIATIVE	En cours d'élaboration	Entrée en vigueur	Axée sur l'énergie ou les mines - Oui/Non
<b>Gouvernement de l'Ontario (suite)</b>			
Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) – Exigences en matière de demandes liées à la transmission et à la distribution		2006	O
CEO – Plus grande délégation de l'autorité de la Commission pour l'approbation de projets non controversés		2006	O
CEO – Fixation de tarifs pluriannuels		2008	O
CEO – Normalisation du processus de demande		2007	O
CEO – Élimination des demandes d'approbation pour les contrats de stockage de gaz en situation de concurrence	O		O
CEO – Élaboration de mesures de rendement qui précisent le temps de traitement de certaines demandes		2007	O
Ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM) – Délégation de l'autorité décisionnelle du ministre au directeur – Direction des évaluations et des autorisations environnementales		2007	N
MDNM – Modèle en ligne de définition de projet		2008	O
MDNM – Guide en ligne à l'intention des promoteurs		2008	O
MDNM – Outil de repérage et de notification à l'intention des Premières nations		2008	O
MDNM – Élaboration d'un processus à guichet unique d'aide aux promoteurs		2008	O
<b>Gouvernement du Québec</b>			
Propositions de modifications au processus d'évaluation des impacts environnementaux	O		N
Propositions visant à rendre la réglementation environnementale plus axée sur le marché et orientée sur ses mécanismes	O		O
Propositions pour mieux intégrer la consultation des communautés autochtones dans les processus d'autorisation	O		O
Programme d'évaluations environnementales stratégiques sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin	O		O
Projet de règlement sur l'assainissement de l'atmosphère		2006	O
Politique sur les transports collectifs	O		O
Programme Biogaz	O		O
Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers	O		O
Régie de l'énergie du Québec		2005	O

INITIATIVE	En cours d'élaboration	Entrée en vigueur	Axée sur l'énergie ou les mines - Oui/Non
<b>Gouvernement du Nouveau-Brunswick</b>			
<i>Loi sur les pipelines</i>		2005	O
Amendements à la <i>Loi sur les pipelines</i>	O		O
<i>Loi sur la distribution du gaz</i>		1999	O
Amendements à la <i>Loi sur la distribution du gaz</i>		2005	O
Élimination du chevauchement et du double emploi (bureaucratie) dans la réglementation au Nouveau-Brunswick	O		O
Améliorations à l'administration du processus d'évaluation des impacts environnementaux (EIE)		2004	O
<i>Loi sur la prévention des incendies</i>		2008	O
<i>Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics</i>		2007	O
<i>Loi relative à l'efficacité énergétique</i>	O		O
Cadre réglementaire pour le gaz naturel liquéfié (GNL)	O		O
Information en ligne sur les permis d'exploitation minière		2006	O
Élaboration de lignes directrices à l'intention de l'industrie		2006	O
Diffusion d'information technique	O		O
Réduction des chevauchements dans le processus réglementaire	O		O
Appui à la recherche	O		O
Élaboration d'un processus à guichet unique d'aide aux promoteurs		1988	O
<i>Loi sur les ressources pétrolières</i>		2007	O
Approche commune à la réglementation sur le pétrole et le gaz terrestres au Canada atlantique	O		O

<b>Gouvernement de la Nouvelle-Écosse</b>			
Initiative d'amélioration de la réglementation		2005	N
Accès en ligne aux formulaires		2007	N
Automatisation du registre des droits miniers	O		O
Mise à jour des projections cartographiques du registre des droits miniers		2006	O
Membres de la commission des primes au rendement de la Nouvelle-Écosse		2005	O
Amendements à la <i>Energy Efficient Appliances Act</i>		2008	O

INITIATIVE	En cours d'élaboration	Entrée en vigueur	Axée sur l'énergie ou les mines - Oui/Non
<b>Gouvernement de la Nouvelle-Écosse (suite)</b>			
ÉnerGuide 80 d'ici 2011	O		O
Élaboration d'une approche moderne à la réglementation	O		O
Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones pionnières et extracôtières	O		O
Processus coordonné d'examen de la réglementation – Deep Panuke		2007	O
Élaboration d'un guide de la réglementation pour les projets de prospection sismique terrestre, de forage et d'énergie renouvelable extracôtiers		2007	O
Modernisation des lois et règlements sur l'énergie extracôtière de la Nouvelle-Écosse	O		O
Création de procédures pour l'élaboration de réglementation		2007	O
<b>Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard</b>			
<b>Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador</b>			
Normes pour l'exploration minérale sur les terres des Inuits du Labrador		2006	O
Initiative de réduction de la bureaucratie		2005	N
Jalonnement de claims en ligne		2005	O
Autorisations d'exploration en ligne		2007	O
Atlas des ressources en ligne		2008	O
<b>Gouvernement du Nunavut</b>			
Réduction des obstacles aux initiatives commerciales	O		N
<b>Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest</b>			
Programmes de rationalisation des tarifs, de la réglementation et des subventions en matière d'électricité		2008	N
<b>Gouvernement du Yukon</b>			
Mise en place du processus associé à la <i>Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act</i> (YESAA)		2005	N

INITIATIVE	En cours d'élaboration	Entrée en vigueur	Axée sur l'énergie ou les mines - Oui/Non
<b>Gouvernement du Yukon (suite)</b>			
Yukon Placer Authorization		2007	O
Régime réglementaire intégré pour l'exploitation des placers au Yukon		2008	O
Stratégie intégrée de gestion des ressources		2006	N
Politique et lignes directrices pour les fermetures et les remises en état		2006	O

<b>Initiatives intergouvernementales</b>			
Ententes de coopération fédérales-provinciales sur les évaluations environnementales	O		N
Initiative du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME)	O		N
Service PerLE		2007	N
Système de passeports pour la réglementation des valeurs mobilières		2007	N
Programme d'information pour organismes réglementaires multiples sur la gestion de l'intégrité		2008	O
Processus coordonnés d'examen de l'exploitation extracôtière atlantique		2006	O
Gestion des ressources extracôtières hors entente	O		O
Plan de coopération sur le projet gazier MacKenzie (PGM)		2002	O
Table ronde sur l'énergie de l'Atlantique		2002	O
Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones pionnières et extracôtières (IRRZPE)		2005	O



### Initiative d'amélioration de la réglementation – Bureau de gestion des grands projets et financement de capacité

---

**Objectif** Créer un processus d'examen réglementaire plus responsable, prévisible et rapide, qui facilitera la prise de décisions relatives aux investissements et à la planification et améliorera la compétitivité des industries du secteur des ressources du Canada.

**Activités** Le budget de 2007 a prévu 150 millions de dollars sur cinq ans pour l'initiative d'amélioration de la réglementation (ce qui comprend le financement pour la création du Bureau de gestion des grands projets et l'amélioration de la capacité des ministères fédéraux clés en matière de réglementation). Le Bureau de gestion des grands projets constituera un guichet unique permettant à tous les intervenants d'avoir accès au système réglementaire fédéral et sera chargé de la gestion globale du processus de réglementation fédéral pour les grands projets de ressources naturelles. Il cernerá les aspects du processus réglementaire fédéral dont la cohérence, l'efficacité et l'efficacité peuvent être améliorées et collaborera avec d'autres ministères et agences du gouvernement afin de mettre en œuvre les changements. Le nouveau financement de capacité fourni par cette initiative permettra de s'assurer que les ministères fédéraux clés en matière de réglementation sont en mesure de répondre à l'augmentation importante du nombre de nouveaux projets de ressources naturelles et permettra aux ministères de mieux satisfaire à leurs responsabilités légales en matière de consultations des Autochtones menées par la Couronne.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise l'amélioration de la réglementation qui régit tous les grands projets de ressources.

**Entrée en vigueur** Le Bureau de gestion des grands projets a officiellement « ouvert ses portes » le 26 février 2008 et il est maintenant entièrement opérationnel.

**Résultats** La rapidité et la prévisibilité du processus réglementaire compteront parmi les améliorations les plus concrètes découlant de cette initiative. L'objectif à partir de maintenant est de réduire, de près de quatre ans à deux ans en moyenne, les délais nécessaires à l'examen environnemental et à la délivrance de permis pour les grands projets de ressources naturelles. Les autres résultats importants découlant de cette proposition comprennent : un processus d'examen réglementaire plus responsable, prévisible et rapide, qui facilitera la prise de décisions relatives aux investissements et à la planification et améliorera la compétitivité des industries des ressources naturelles au Canada; des évaluations de haute qualité des impacts environnementaux et sociaux du développement des ressources afin que les décisions fédérales sur les projets soient de nature à préserver l'environnement et à favoriser le développement durable; les responsabilités en matière de consultations des Autochtones qui seront assumées de manière plus cohérente, appropriée et significative.

### Directive du Cabinet sur la mise en vigueur de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE)

---

**Objectif** Le gouvernement du Canada s'engage à faire en sorte que la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) soit administrée de façon à engendrer un processus rapide et prévisible qui produira des

évaluations environnementales de haute qualité afin que les décisions fédérales sur les projets soient de nature à préserver l'environnement et à favoriser le développement durable. La directive du Cabinet crée un cadre dans lequel toutes les autorités fédérales concernées peuvent exercer leurs pouvoirs et accomplir leurs fonctions et leurs devoirs aux termes de la LCEE.

**Activités** Le Cabinet a émis cette directive en novembre 2005, et l'a publiée sur Internet. Voir aussi l'initiative Approche provisoire à la détermination de la portée d'un projet dans le cas des grands projets de développement.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas spécifiquement les projets énergétiques ou miniers; la directive s'applique toutefois à ces secteurs.

**Entrée en vigueur** Novembre 2005, en cours.

**Résultats** Approche plus systématique à la production d'évaluations environnementales de haute qualité, avec prévisibilité, assurance et rapidité.

## Approche provisoire à la détermination de la portée d'un projet dans le cas des grands projets de développement

---

**Objectif** La directive du Cabinet sur la mise en vigueur de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) crée un cadre de détermination de la portée d'un projet au sens de l'intention générale de la LCEE de veiller à un dépistage méticuleux et prudent des impacts environnementaux potentiellement nocifs et de déterminer les façons de les réduire préalablement à une autorisation fédérale qui permettrait au projet d'aller de l'avant. En établissant un tel cadre, la directive soutient toutes les autorités fédérales concernées dans l'exercice de leurs pouvoirs et dans l'accomplissement de leurs fonctions et de leurs devoirs aux termes de la LCEE. L'objet de l'approche provisoire est de guider l'application, dans le cas d'une catégorie précise de propositions de développement, de la politique de détermination de la portée qu'établit la directive du Cabinet. L'approche provisoire vise à favoriser la cohérence et la rapidité dans le cas de décisions sur la portée d'un type de projets qui ont dans le passé eu tendance à être difficiles à prendre et à demander beaucoup de temps.

**Activités** L'approche provisoire a été élaborée par le Comité des projets d'évaluation environnementale (CPEE) en décembre 2006 et a été publiée sur le site Web de la LCEE. Des séances d'information et de formation sur l'application de l'approche provisoire ont été dispensées aux responsables fédéraux de tout le pays. Le CPEE effectuera une évaluation initiale de l'efficacité de l'approche provisoire après une première année de mise en application.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas spécifiquement les projets énergétiques ou miniers; l'approche provisoire a toutefois été utilisée dans le cas de projets énergétiques importants.

**Entrée en vigueur** Décembre 2006, en cours.

**Résultats** Amélioration du dialogue entre les responsables fédéraux et avec leurs homologues provinciaux sur la détermination de la portée de projets au sens des champs de compétence fédéraux, ce qui a mené à des décisions plus rapides et plus assurées.

## Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation

---

**Objectif** Cette directive engage le gouvernement du Canada à protéger et à favoriser l'intérêt public en travaillant avec les Canadiens et avec d'autres gouvernements pour assurer que ses activités au plan réglementaire ont pour résultat les plus grands effets positifs possible pour les Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Elle remplace la Politique de réglementation du gouvernement du Canada (1999), par rapport à laquelle elle apporte plusieurs améliorations clés, notamment une approche de gestion plus complète avec des exigences précises à toutes les étapes du cycle de vie de la réglementation – élaboration, mise en œuvre, évaluation et examen – des mesures plus précises du rendement, une meilleure coordination entre les divers champs de compétence, des normes de service et des rapports sur les résultats.

**Activités** Le Cabinet a émis la directive et l'a publiée sur Internet. Elle s'applique à tous les ministères et à toutes les agences qui interviennent dans un processus de réglementation fédéral.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément les projets énergétiques ou miniers.

**Entrée en vigueur** 1<sup>er</sup> avril 2007.

**Résultats** Selon les prévisions, cette directive aura pour résultat un meilleur rendement du gouvernement du Canada en matière de réglementation.

## Communauté des régulateurs fédéraux

---

**Objectif** La Communauté des régulateurs fédéraux (CRF) est un partenariat entre les ministères et les agences du gouvernement fédéral qui jouent un rôle dans la réglementation visant à maintenir ou à accroître la santé, la sécurité, la sûreté et la prospérité des Canadiens. C'est une communauté professionnelle au sein de laquelle des régulateurs fédéraux se réunissent pour renforcer leurs compétences en apprenant les uns des autres par l'échange d'idées et de pratiques exemplaires.

**Activités** La CRF encourage la coopération horizontale entre les ministères et les agences du gouvernement fédéral en apportant aux régulateurs fédéraux des occasions de discuter de questions d'intérêt commun. Parmi ces occasions, il y a l'atelier national annuel de la CRF et les ateliers régionaux de la CRF, qui se tiennent dans tout le Canada. La CRF mène de plus des recherches et compile les pratiques exemplaires de réglementation afin de s'en servir comme outils de formation pour les régulateurs fédéraux. La CRF soutient activement d'autres initiatives de formation, notamment l'élaboration d'un programme d'études de base dispensé à l'École de la fonction publique du Canada à l'intention des régulateurs fédéraux, et l'organisation de discussions spontanées.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément l'amélioration de la réglementation des projets énergétiques ou miniers, mais il se peut que certaines activités de la CRF le fassent.

**Entrée en vigueur** Quatorze ministères et agences ont signé un protocole d'entente.

**Résultats** Comme l'indique le plan d'affaires 2007-2010 de la CRF, celle-ci vise à rassembler les régulateurs fédéraux dans une communauté fonctionnelle reconnue et appréciée, fière de ses contributions, de ses valeurs et de ses règles éthiques. Elle vise aussi à créer les occasions de détermination, de résolution et de gestion de questions horizontales susceptibles de contribuer à la mise en œuvre efficace de la directive du Cabinet sur la rationalisation

de la réglementation (DCRR), ainsi qu'à inciter le milieu formatif de la communauté des régulateurs à favoriser l'acquisition de compétences de base et l'établissement de capacités qui permettront au gouvernement fédéral d'atteindre ses objectifs.

## Programme d'études de base pour les régulateurs fédéraux – École de la fonction publique du Canada (EFPC)

---

**Objectif** Le programme d'études de base pour les régulateurs fédéraux en cours d'élaboration a pour objet d'assurer que tous les membres de la Communauté des régulateurs fédéraux possèdent les aptitudes, les connaissances et les compétences nécessaires pour assumer leurs responsabilités à l'égard de la réglementation et pour poursuivre leur perfectionnement professionnel. Le programme constitue un cheminement d'apprentissage que les cadres et les régulateurs peuvent employer pour mettre au point leurs plans personnels de formation. Il est conforme aux principes qui sous-tendent la directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation et les soutient.

**Activités** Le programme de base a été approuvé et l'École de la fonction publique du Canada (EFPC) offre maintenant un premier cours intitulé « Introduction à la réglementation » (R001), d'une durée de deux jours. Ce cours est destiné à tous les régulateurs du gouvernement fédéral, quelle que soit leur fonction précise. En outre, deux autres cours seront élaborés au cours des mois qui viennent : « Mesure du rendement de la réglementation et évaluation » et « Analyse coûts-bénéfices et examen des risques dans un contexte réglementaire ». De plus, l'EFPC a mis à l'essai en décembre 2007 un cours d'un jour sur le devoir de diligence. Ce cours sera passé en revue au cours du prochain exercice financier et ajouté au calendrier régulier des cours en 2008-2009.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément les projets énergétiques ou miniers.

**Entrée en vigueur** 2007, en cours.

**Résultats** On s'attend à ce que le programme de base ait pour résultat un renforcement des capacités des responsables de la réglementation et favorise le perfectionnement professionnel de ses membres.

## Substitution en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) – Projet pilote du gazoduc Brunswick

---

**Objectif** Lorsque les circonstances sont appropriées, l'emploi de la disposition de substitution (article 43) de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) peut accroître l'efficacité des processus de réglementation tout en permettant d'atteindre les objectifs de la LCEE.

**Activités** La disposition de substitution de la LCEE a récemment été utilisée pour la première fois à l'occasion du projet pilote d'examen du projet de gazoduc Emera Brunswick. L'Office national de l'énergie a utilisé son processus d'audiences en tant que substitut d'une évaluation par une commission d'examen dans le but de répondre aux exigences de la LCEE. Le Nouveau-Brunswick a lui aussi collaboré au processus afin d'en faire une approche « à guichet unique ».

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques ou miniers. Toutefois, le projet de gazoduc Brunswick, le premier auquel l'initiative a été appliquée, est un projet énergétique.

**Entrée en vigueur** La décision de faire l'essai d'un processus substitué a été prise en 2006. L'Office national de l'énergie a publié son rapport d'évaluation environnementale en 2007.

**Résultats** L'initiative a eu pour résultat d'accélérer la procédure réglementaire dans le cas du gazoduc Brunswick. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale est à évaluer le projet pilote et ses conclusions serviront à éclairer l'étude en cours de questions de politique liées à la substitution; l'Agence a demandé l'avis du Comité consultatif sur la réglementation (qui réunit des représentants de gouvernements provinciaux, d'organisations non gouvernementales [ONG] et de ministères fédéraux) et de ministères fédéraux.

## Évaluations environnementales stratégiques

---

**Objectif** L'Agence canadienne d'évaluation environnementale est intéressée à travailler en collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec des groupes d'intéressés dans le but d'améliorer les évaluations environnementales stratégiques (EES) fédérales, ce qui inclut l'emploi d'EES en tant qu'outils pour éclairer et rationaliser l'examen d'autres projets à venir.

**Activités** Un sous-comité du Comité consultatif sur la réglementation du ministre de l'Environnement a été établi pour examiner des façons d'améliorer les EES et pour faire des recommandations sur, notamment, les liens entre les EES et les évaluations environnementales de projets. L'Agence mènera une évaluation pangouvernementale de la directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes et travaillera avec d'autres ministères et agences pour découvrir des occasions d'employer les EES en tant qu'outils de rationalisation de l'examen de projets.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques ou miniers.

**Entrée en vigueur** En cours.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## Guide des évaluations environnementales à l'intention des promoteurs de Transports Canada

---

**Objectif** Transports Canada a récemment créé un *Guide des évaluations environnementales à l'intention des promoteurs* dont l'objet est de renseigner clairement les promoteurs et autres intervenants à propos du processus d'évaluation environnementale en ce qu'il touche les questions de transport et les autorisations aux termes de la *Loi sur la protection des eaux navigables*.

**Activités** Le Guide a été rédigé puis publié sur le site Web de Transports Canada.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques ou miniers.

**Entrée en vigueur** 2006, en cours.

**Résultats** On s'attend à ce que ce guide ait pour effet des promoteurs mieux informés et un processus d'évaluation plus efficace.

## Politique sur les ouvrages mineurs de Transports Canada

---

**Objectif** Transports Canada a élaboré une série de documents sur la Politique sur les ouvrages mineurs dans le but de rationaliser l'examen réglementaire de l'emplacement de certains ouvrages à faible risque dans les eaux navigables, sur celles-ci, ou au-dessus, en dessous ou à travers de celles-ci. Chaque politique indique des critères précis régissant l'emplacement, la construction et le marquage de tels ouvrages. Les promoteurs peuvent se conformer à ces critères pour éviter de créer des nuisances à la navigation; ils peuvent ainsi être dispensés de soumettre une demande au Ministère et de l'examen qui s'ensuit. Ces politiques réduisent les délais inutiles lorsque le résultat de l'examen est prévisible pour autant que les critères soient respectés. Elles permettent au Ministère de consacrer ses ressources à d'autres projets qui présentent des risques plus élevés pour la sécurité de la navigation dans les eaux canadiennes.

**Activités** Huit politiques sur les ouvrages mineurs sont actuellement en vigueur; elles sont accessibles au public en format brochure et sur le site Web du Ministère. L'élaboration de quatre autres politiques est presque terminée et leur mise en vigueur est prévue pour le printemps de 2008.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques ou miniers.

**Entrée en vigueur** En cours.

**Résultats** Le nombre de demandes concernant des projets mineurs à faible risque a diminué depuis l'entrée en vigueur du programme à l'été de 2006. Il est prévu que le nombre de demandes diminuera encore à mesure que le public sera plus au courant du programme et que d'autres politiques sur les ouvrages mineurs seront élaborées et mises en vigueur.

## Énoncés opérationnels de Pêches et Océans Canada

---

**Objectif** Pêches et Océans Canada a élaboré une série d'énoncés opérationnels dans le but de simplifier l'examen réglementaire d'activités à faible risque. Chaque énoncé explique les mesures à prendre pour protéger le poisson et son habitat, et les promoteurs peuvent ainsi se livrer à certaines activités sans examen de la part du Ministère. Les énoncés opérationnels permettent aux promoteurs de procéder sans délais, ils réduisent la paperasserie inutile, et ils permettent au Ministère de concentrer ses ressources sur des activités qui présentent un risque élevé pour le poisson et son habitat.

**Activités** Dix-huit énoncés opérationnels sont actuellement en vigueur et publiés sur le site Web de Pêches et Océans Canada.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques ou miniers.

**Entrée en vigueur** En cours. De nouveaux énoncés opérationnels sont en cours de préparation et seront publiés sur le site Web.

**Résultats** Depuis l'entrée en vigueur des énoncés opérationnels en 2005-2006, le nombre de demandes concernant les petits projets à faible risque transmises au Ministère a diminué. Il est prévu que le nombre de demandes concernant des projets à faible risque va continuer à diminuer à mesure que plus de gens seront au courant de l'existence des énoncés opérationnels.

## Initiatives d'amélioration de la réglementation de Pêches et Océans Canada liées à la *Loi sur les pêches*

---

**Objectif** Le Ministère est à mettre au point divers outils destinés à faciliter la prise de décisions réglementaires liées à la *Loi sur les pêches* de manière à conserver et à protéger l'habitat du poisson tout en procédant de façon efficace, rapide, uniforme et transparente. Ces outils comprennent l'établissement d'arrangements « à guichet unique » avec les régulateurs provinciaux, la normalisation de l'information requise pour prendre des décisions en vertu de la *Loi sur les pêches*, l'élaboration de lignes directrices visant l'intégration des exigences de la *Loi sur les pêches* aux pratiques de gestion exemplaires de l'industrie et des options de rationalisation de l'examen des projets de développement à risque moyen.

### Activités

- 1) Pêches et Océans Canada et certains ministères provinciaux (Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse) ont établi des guichets uniques pour intégrer les exigences de protection des habitats du poisson dans un seul processus réglementaire. Cette collaboration réduit de beaucoup le double emploi des documents administratifs et accélère le processus du point de vue des promoteurs.
- 2) Un guide de préparation à l'examen en vertu des dispositions de la *Loi sur les pêches* concernant la protection de l'habitat contient l'information de base nécessaire pour accélérer les examens et les décisions et pour réduire les demandes d'information additionnelle.
- 3) Un guide d'élaboration de pratiques exemplaires clarifie les exigences du Ministère en ce qui concerne le poisson et son habitat dans le cas d'une activité de développement particulière ou d'un secteur industriel donné. Les partenaires industriels sont encouragés à intégrer les exigences du Ministère à leurs pratiques exemplaires de gestion applicables à des activités qui ont un impact minimal sur le poisson et son habitat. Le partenaire industriel peut suivre la pratique acceptée sans autorisation formelle une fois que le Ministère a établi que sa pratique de gestion ne présente qu'un faible risque.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques ou miniers.

**Entrée en vigueur** En cours. Le Ministère cherche à établir des guichets uniques avec d'autres ministères (Environnement Canada, Transports Canada) de même qu'avec des provinces, des territoires et des municipalités, là où c'est possible. Le *Guide on Preparing for Review under the Habitat Protection Provisions of the Fisheries Act* sera publié à l'automne de 2007. L'élaboration des pratiques exemplaires de l'industrie est en cours. Le ministère des Transports de l'Ontario a mis au point des lignes directrices techniques que Pêche et Océans Canada a endossées. L'Association canadienne des produits pétroliers (ACPP) a élaboré des lignes directrices sur la traversée de cours d'eau que Pêches et Océans Canada a endossées.

**Résultats** Il est prévu que les demandes concernant des activités à faible risque vont continuer à diminuer à mesure qu'un plus grand nombre de partenaires industriels, d'intervenants et d'autres régulateurs connaissent ces outils d'amélioration des processus de réglementation.

## Comité des projets d'évaluation environnementale

---

**Objectif** L'Agence canadienne d'évaluation environnementale préside le Comité des projets d'évaluation environnementale (CPEE), qui réunit également des représentants d'Environnement Canada, de Pêches et Océans Canada, de Santé Canada, de Transports Canada et de Ressources naturelles Canada. Ces autorités fédérales mènent fréquemment des évaluations environnementales de grands projets et se rencontrent régulièrement pour discuter de processus ou d'actions spécifiques à des projets visant à favoriser des évaluations environnementales rapides, prévisibles et de haute qualité.

**Activités** Établir et diriger la mise en vigueur de stratégies communes de résolution de problèmes opérationnels systémiques qui produiront des résultats concrets sur le terrain. Sélectionner et superviser des projets pilotes pour faire l'essai de processus d'évaluation environnementale novateurs. Assurer la direction de l'évaluation environnementale de certains projets de façon à favoriser une approche pangouvernementale lorsqu'il est impossible d'arriver à une entente au niveau régional ou de la direction. Donner son aval à des initiatives visant à renforcer la capacité interne du gouvernement fédéral au plan des évaluations environnementales et les superviser.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas spécifiquement les projets énergétiques ou miniers; toutefois, le mandat du CPEE englobe des projets de ces secteurs.

**Entrée en vigueur** En cours.

**Résultats** Donner sur une base régulière à des responsables fédéraux clés des conseils ou des directives spécifiques à un projet afin que le gouvernement fédéral puisse produire des évaluations environnementales de haute qualité avec prévisibilité, assurance et célérité.

## Examens préalables types aux termes de la *Loi canadienne sur les évaluations environnementales* (LCEE)

---

**Objectif** Grâce à l'emploi d'examens préalables types plutôt que d'examens par projet, il est possible d'accélérer l'évaluation environnementale de projets relativement familiers ou répétitifs dont les effets sont bien connus ou prévisibles et peuvent être aisément réduits.

**Activités** Les projets qui sont de bons candidats à un examen préalable type doivent être identifiés comme tels et signalés à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Il existe deux catégories d'examens préalables types : le modèle d'examen préalable type et l'examen préalable substitut.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques ou miniers.

**Entrée en vigueur** En cours.

**Résultats** L'évaluation aux termes de la *Loi canadienne sur les évaluations environnementales* de projets répétitifs a été accélérée grâce à l'emploi d'examens préalables types.

## Politique sur la consultation des Autochtones

---

**Objectif** Le gouvernement du Canada est à mettre au point une politique sur la consultation des Autochtones visant à assurer qu'il se conforme à ses obligations légales vis-à-vis les communautés autochtones chaque fois qu'une activité de la Couronne risque d'avoir une incidence sur les droits autochtones.

**Activités** Justice Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada élaborent actuellement une politique cadre. La rédaction du guide *Consultation et accommodement des groupes autochtones – Lignes directrices provisoires à l'intention des fonctionnaires fédéraux* est presque terminée.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques ou miniers.

**Entrée en vigueur** 2007-2008.

**Résultats** Une consultation des Autochtones peut faire en sorte que le processus d'examen réglementaire d'un projet ne soit pas retardé par des litiges inutiles et coûteux.

## Initiative d'allègement du fardeau de la bureaucratie

---

**Objectif** Menée par le secrétaire d'État à la Petite Entreprise et au Tourisme et le ministre de l'Industrie, l'initiative d'allègement du fardeau de la bureaucratie vise la réduction du fardeau administratif et réglementaire imposé aux petites et moyennes entreprises. Cette initiative vise une réduction de 20 % en une seule fois des formulaires et autres exigences administratives ou réglementaires découlant de lois précises ainsi que des règlements, politiques et lignes directrices connexes auxquelles les entreprises sont tenues de se conformer.

**Activités** Le compte de base des exigences réglementaires sera terminé à l'automne de 2007. Les réductions seront effectuées ou établies avant novembre 2008. Des initiatives complémentaires réalisées en continu démontreront que le gouvernement du Canada applique l'intention de l'initiative de réduction de la bureaucratie. L'initiative de réduction de la bureaucratie s'applique aux lois des ministères et agences suivants : Santé Canada, Agence canadienne d'inspection des aliments, Industrie Canada, Agence du revenu du Canada, Transports Canada, Finances Canada, Statistique Canada, Environnement Canada, Agence des services frontaliers du Canada, Pêches et Océans Canada, Ressources naturelles Canada, Ressources humaines et Développement social Canada ainsi que Agriculture et Agroalimentaire Canada.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques ou miniers.

**Entrée en vigueur** 1<sup>er</sup> avril 2007.

**Résultats** L'objectif général de l'initiative est de réduire la bureaucratie et d'accroître la compétitivité de l'entreprise au Canada.

## Rationalisation du processus d'amendement du *Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM)*

---

**Objectif** Réduire le temps nécessaire à apporter au *Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM)* les amendements relatifs à l'ajout proposé de nouveaux dépôts de résidus miniers à l'annexe 2 du Règlement. Cet objectif doit être poursuivi en harmonie avec les cadres de prise de décisions réglementaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Des discussions sur la réalisation de cette initiative sont en cours.

**Activités** Travail avec les ministères fédéraux qui participent aux évaluations environnementales (EE) de projets miniers pour faire en sorte que tout le travail d'évaluation qu'exige la prise de décision du gouvernement fédéral soit accompli dans le cours du processus d'EE. Élaboration des rôles et des responsabilités des responsables fédéraux chargés de prendre les décisions relatives aux amendements au REMM. Intégration au processus d'EE de la consultation des diverses parties intéressées à propos des amendements proposés.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** Automne de 2007.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## Initiative de rationalisation de l'Office national de l'énergie

---

**Objectif** Rationaliser le processus de demande et le processus d'évaluation liés aux projets de pipelines de moins de 40 km à faible risque, tout en maintenant un degré suffisant de surveillance réglementaire. Réduire la complexité réglementaire et donc l'engagement de temps et de ressources à la fois pour l'industrie et les régulateurs dans le cas de petits pipelines à faible risque pour pouvoir concentrer les ressources sur les projets à risque plus élevé.

**Activités** Une interface conviviale sur Internet permet de soumettre une demande en ligne en répondant à une série de questions et en acceptant de se conformer à certaines exigences aux points de vue conception, activités et documentation. Le demandeur confirme que les critères qui définissent un faible risque s'appliquent à un certain nombre d'aspects (sécurité, environnement, socio-économique, consultation, commercial, etc.). Pour tout aspect précis auquel les critères de faible risque ne s'appliquent pas, le demandeur doit fournir de l'information additionnelle et une évaluation sera effectuée.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Projets pilotes lancés à l'automne de 2006. Le lancement du système de demande en ligne est prévu pour la fin du printemps de 2008.

**Résultats** À ce jour, les projets pilotes ont permis une économie appréciable de temps et de ressource sans réduction de l'efficacité de la surveillance réglementaire.

## Réglementation de l'Office national de l'énergie axée sur le cycle de vie et fondée sur le risque

---

**Objectif** Déterminer et appliquer le degré approprié de surveillance réglementaire que doit exercer l'Office national de l'énergie (ONE) en se fondant sur le risque que présente chaque phase du cycle de vie d'une infrastructure et en tenant compte aussi des pratiques de l'entreprise ainsi que des facteurs de risque associés à la sécurité, à la protection de l'environnement, à l'efficacité économique et à l'engagement des parties intéressées.

**Activités** L'initiative touche tous les « domaines d'intérêt » que l'ONE a indiqués (c.-à-d., sécurité, protection de l'environnement, intégrité, socio-économie, gestion des terres et protection civile). Les pratiques de chaque entreprise sous la surveillance réglementaire de l'ONE sont évaluées à l'aide d'un ensemble d'outils afin que l'Office puisse concentrer ses ressources limitées sur les entreprises et les projets qui présentent les risques les plus élevés. Des plans de respect de la réglementation sont créés sur mesure dans le but d'aligner l'effort de réglementation avec les projets qui exigent le plus de surveillance. Les entreprises et les installations qui présentent le risque le plus élevé sont l'objet de vérifications et d'inspections.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Divers projets d'une portée définie pour correspondre à l'approche axée sur le cycle de vie et fondée sur le risque seront mis en vigueur lorsqu'ils seront prêts. Entrée en vigueur prévue pour le milieu de 2009.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## Affaires indiennes et du Nord Canada – Initiative d'amélioration de la réglementation applicable au Nord

---

**Objectif** Examiner le régime de réglementation dans le Nord et recommander des améliorations au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

### Activités

- 1) Annonce du représentant spécial du ministre, Neil McCrank.
- 2) Rencontre du représentant ministériel avec divers intervenants et groupes intéressés dans le Nord.
- 3) Préparation d'un rapport sur le régime de réglementation dans le Nord et sur les améliorations qui pourraient y être apportées.
- 4) Publication du rapport le 17 juillet 2008.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques ou miniers.

**Entrée en vigueur** En cours.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## Affaires indiennes et du Nord Canada – Amendements au *Règlement sur les minéraux des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut* (anciennement *Règlement sur l'exploitation minière au Canada*)

---

**Objectif** Amender les dispositions relatives aux redevances et aux concessions.

**Activités** Inscrites dans la partie 2 de la Gazette du Canada sous DORS/2007-273.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui.

**Entrée en vigueur** 29 novembre 2007.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).



## Gouvernement de la Colombie-Britannique

### Initiative de réforme de la réglementation de la Colombie-Britannique

---

**Objectif** Initiative pangouvernementale qui vise à rationaliser et à moderniser l'environnement réglementaire de la Colombie-Britannique tout en veillant à la protection de la santé publique, de la sécurité et de l'environnement.

#### Activités

L'initiative est menée à l'aide d'un cadre de cinq éléments :

- 1) Mesure de référence complète du fardeau réglementaire (terminée).
- 2) Plans de réforme de la réglementation sur trois ans pour chaque ministère (mis à jour annuellement).
- 3) Politique de réforme réglementaire afin de contrôler la structure et la quantité des nouvelles réglementations.
- 4) Mesure du rendement – élaboration de cibles de réforme de la réglementation et production de rapports réguliers sur les résultats à l'intention du Cabinet et du public.
- 5) Structure – un bureau a été établi pour mener à bien la réforme de la réglementation et mettre en vigueur les stratégies du gouvernement.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément les projets énergétiques ou miniers.

**Entrée en vigueur** Juin 2001 (remarque : l'initiative a débuté en 2001, mais elle reste en cours).

**Résultats** En date de mars 2007, près de 226 000 exigences réglementaires avaient été éliminées au sein du gouvernement de la Colombie-Britannique. Il s'agit d'une baisse de 41,9 % par rapport à 2001.

## Initiative d'amélioration de la réglementation sur le pétrole et le gaz

---

**Objectif** Moderniser et consolider le cadre réglementaire de la Colombie-Britannique sur le pétrole et le gaz afin de suivre les changements technologiques, d'encourager le développement de sources non traditionnelles et de mettre en place des améliorations qui font en sorte que l'expansion continue du secteur du pétrole et du gaz en Colombie-Britannique se fasse selon une éthique environnementale sans égale dans le monde.

**Activités** Réglementation en cours d'élaboration.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques (pétrole et gaz).

**Entrée en vigueur** La mise en vigueur de la Loi et de son règlement est prévue pour le milieu de 2009.

**Résultats** S.O.

## Guichet unique FrontCounter BC

---

**Objectif** Initiative d'accès par guichet unique qui vise à rationaliser les processus de demande et d'autorisation et à étendre les services offerts à l'industrie des ressources naturelles.

**Activités** Des bureaux FrontCounter BC ont été ouverts dans neuf collectivités de la province. Ils dispensent de l'information générale et acceptent des demandes et des frais pour jusqu'à 100 permis, licences, concessions et autorisations connexes au nom d'agences gouvernementales telles que le Ministry of Energy, Mines and Petroleum Resources (ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières) de la Colombie-Britannique. Des services sont également offerts par téléphone sans frais et Internet.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément les projets énergétiques ou miniers.

**Entrée en vigueur** Le premier centre FrontCounter BC a ouvert en septembre 2005.

**Résultats** S.O.

## Initiative BC Mining Plan (plan minier de la Colombie-Britannique) – Protection des travailleurs, protection de l'environnement

---

**Objectif** Recommandation de pratiques de gestion qui favorisent un développement des ressources minérales sécuritaire, responsable en matière d'environnement et durable.

**Activités** Partenariat avec la Mining Association of British Columbia et l'Association of Mineral Exploration British Columbia.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** Création d'un guide de l'exploration minière en mars 2006; mise à jour au début de 2008 avec publication prévue au printemps de 2008.

**Résultats** Guide *Handbook for Mineral and Coal Exploration in British Columbia* (143 pages sur Internet).

## Initiative BC Mining Plan – Collaboration pour relever les défis environnementaux

---

**Objectif** Harmoniser la gestion fédérale et provinciale du poisson et de son habitat.

**Activités** Travail en vue de l'harmonisation de la gestion du poisson et de son habitat de Pêches et Océans Canada avec celle de la province afin de diminuer le double emploi et les chevauchements.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers, pétroliers et gaziers.

**Entrée en vigueur** En cours – possible collaboration avec le Bureau de gestion des grands projets (BGGP).

**Résultats** En cours.

## Initiative BC Mining Plan – Chef de file en ce qui concerne les normes et les pratiques environnementales

---

**Objectif** Se fonder sur des lignes directrices de classe mondiale sur l'environnement et la remise en état pour poursuivre l'examen des exigences réglementaires avec l'industrie, les syndicats, les Premières nations, les ONG et autres parties intéressées.

**Activités** Examen des sections pertinentes du Health, Safety and Reclamation Code for Mines in British Columbia (code de santé, de sécurité et de remise en état en ce qui concerne les mines en Colombie-Britannique).

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** 2008.

**Résultats** Des amendements ont été apportés à ce code au début de 2008 en fonction des recommandations aux plans santé et sécurité qui résultent de l'enquête Sullivan. Des amendements à ce code en fonction des claims d'uranium où le jalonnement n'est pas permis sont en vigueur à compter de mai 2008.

## Initiative BC Mining Plan – Rationalisation de la réglementation

---

**Objectif** Élaborer une approche simplifiée aux autorisations d'exploration et d'exploitation minière auxquelles plusieurs agences prennent part.

### Activités

- 1) Le Ministry of Energy, Mines and Petroleum Resources (ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières) agit à titre d'agence coordonnatrice.
- 2) Présence accrue sur Internet d'information liée aux permis miniers.
- 3) Examen des exigences réglementaires existantes pour découvrir de nouvelles possibilités de réductions appropriées tout en assurant l'intégrité des normes environnementales, de santé et de sécurité.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

### Entrée en vigueur

- 1) 2008.
- 2) En préparation.
- 3) En préparation.

### Résultats

- 1) Réalisation de nouvelles lignes directrices pour les comités des mandats et des lignes directrices pour l'examen du développement minier régional. Un nouveau guide de demande de permis minier est sous examen.
- 2) Nouvelles initiatives :
  - Nouvelle demande (Notice of Work) d'exploration minérale (sous examen en vue d'une mise en vigueur en 2008).
  - Modifications au processus de délivrance de permis regroupés, aux politiques et aux pratiques exemplaires de gestion (sous examen).
  - Autorisation en ligne – coordination avec d'autres agences pour créer des outils d'octroi de permis en ligne (sous examen).
- 3) Activités de coordination interagences :
  - Projet pilote EAO/CEAA Galore Creek (terminé en 2007).
  - Examen interagences de la politique sur les projets miniers (réunion tenue en décembre 2007 avec travail additionnel prévu en 2008).

## Initiative BC Mining Plan – Examen des stratégies d'affaires regroupées

---

**Objectif** Mise au point d'un cadre de procédures qui guidera l'amélioration et la rationalisation d'un plan de gestion regroupé au bénéfice des citoyens et de l'industrie afin de mieux préserver la santé et la sécurité du public et des travailleurs.

**Activités** Les politiques et les opérations regroupées existantes sont en cours d'examen afin de déterminer les possibilités de rationalisation aux plans des permis et de la gouvernance.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** Automne de 2007.

**Résultats** Intégration au projet de transformation des affaires (Business Transformation Project) – réalisation prévue pour l'automne de 2008.

## Initiative BC Energy Plan (plan énergétique de la Colombie-Britannique) – Cadre réglementaire pour l’hydrogène

---

**Objectif** Établissement de normes concernant la conception des produits et les processus d’autorisation et de délivrance de permis.

**Activités** Phase 1 – recherche et consultation. Phase 2 – rédaction d’amendements à la réglementation applicable à l’énergie tirée de l’hydrogène.

**Initiative axée sur l’énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Avril 2008.

**Résultats** Réalisation prévue pour 2010.

## Initiative BC Energy Plan – Améliorations à la *Utilities Commission Act*

---

**Objectif** Veiller à ce que les services publics et la BC Utilities Commission (commission des services publics de la Colombie-Britannique) puissent accomplir leurs fonctions en conformité avec les politiques gouvernementales établies dans le Energy Plan (plan sur l’énergie).

**Activités** Amendements à la *Utilities Commission Amendment Act* et à la *Administrative Tribunals Act*.

**Initiative axée sur l’énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Mai 2008.

**Résultats** Le 1<sup>er</sup> mai 2008, des amendements législatifs qui apportent à la BC Utilities Commission une orientation et une vision claire en ce qui concerne les plans, les projets, les tarifs et les contrats liés aux services publics sont entrés en vigueur. Les initiatives sur les services publics doivent maintenant répondre à des objectifs énergétiques précis tels que réduction des gaz à effet de serre (GES), conservation et efficacité, utilisation et capacité de transmission de ressources propres et renouvelables.

## Réglementation des normes d’efficacité énergétique

---

**Objectif** Veiller à ce que les normes réglementées sur l’efficacité énergétique soient à jour et alignées avec les tendances du marché et les objectifs politiques clés.

**Activités** Cette initiative donne lieu à des mises à jour à intervalle régulier des normes réglementées sur l’efficacité énergétique applicables à l’équipement consommateur d’énergie et à la fabrication de matériaux de construction aux termes de la *Energy Efficiency Act* (loi sur l’efficacité énergétique). La prochaine mise à jour est prévue en 2008.

**Initiative axée sur l’énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** En cours.

**Résultats** Toute la réglementation est « axée sur le citoyen », ce qui a pour résultat des économies d'énergie et de coûts et une plus grande qualité environnementale à cause de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère locale.

## Independent Power Producers Office (bureau des producteurs d'énergie indépendants)

---

**Objectif** Établissement du Independent Power Producers Office (bureau des producteurs d'énergie indépendants) pour coordonner les activités des producteurs d'énergie indépendants dans toute la province en appui au plan sur l'énergie de la Colombie-Britannique (BC Energy Plan, 2007), aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre et à l'optimisation de l'utilisation des ressources gouvernementales.

**Activités** Normalisation, rationalisation et établissement de priorités en ce qui concerne l'octroi de permis aux producteurs d'énergie indépendants en Colombie-Britannique en consultation avec les bureaux régionaux et les ministères et agences du gouvernement. Contribution à la réussite des guichets uniques FrontCounter BC en tant que point unique de soumission de demandes par les producteurs d'énergie indépendants. Sert de source d'information sur les demandes de permis des producteurs d'énergie indépendants pour ces derniers et pour les fonctionnaires provinciaux. Facilitation de l'examen régional intégré des projets des producteurs d'énergie indépendants et de la résolution de problèmes.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, l'initiative encourage le développement énergétique propre et renouvelable dans la province.

**Entrée en vigueur** Le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est engagé par le biais du budget 2008-2009 à établir un bureau des producteurs d'énergie indépendants afin d'aider les ministères à répondre aux besoins de ce secteur énergétique en émergence.

**Résultats** Gestion des demandes des producteurs d'énergie indépendants de façon à pouvoir se concentrer sur celles qui présentent la meilleure chance de réussite. Meilleurs outils et processus pour les producteurs d'énergie indépendants qui soumettent des demandes et les fonctionnaires gouvernementaux.

## Incitatif à la limitation des dépenses en capital de la BC Utilities Commission

---

**Objectif** L'incitatif à la limitation des dépenses en capital de la BC Utilities Commission (commission des services publics de Colombie-Britannique) encourage un meilleur contrôle des coûts et une gestion plus novatrice des projets énergétiques.

**Activités** Mise en vigueur d'un incitatif à la limitation des dépenses (+/- 10 % du coût en capital projeté). Si les coûts se maintiennent dans les 10 % du budget, les économies ou les coûts additionnels sont partagés également entre l'entreprise et les contribuables. Si la hausse de coûts est plus grande que 10 %, l'entreprise est responsable des coûts additionnels. Accent sur les coûts contrôlables par la direction (souvent considérés dans les audiences).

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** L'incitatif a été utilisé plusieurs fois en 2007.

**Résultats** Incitatif à la gestion serrée des coûts en capital. Besoin réduit de surveillance des coûts en cours de construction. Moins de cas où un projet approuvé finit par coûter plus cher que celui du plus haut soumissionnaire. Encourage l'inclusion dans les contrats de fournisseurs des dispositions qui assurent une livraison en temps voulu.

## Entente de coopération Canada-Colombie-Britannique sur les évaluations environnementales

---

**Objectif** L'entente d'harmonisation forme la base d'une coopération efficace et efficiente continue lorsque la loi fédérale et la loi provinciale sur les évaluations environnementales s'appliquent au même projet. L'entente préserve l'autorité et respecte les exigences législatives de chacun des deux gouvernements et établit un contact unique dans chaque administration compétente afin de coordonner la consultation.

**Activités** L'entente définit les principes et les procédures d'une évaluation environnementale coopérative.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** L'entente s'applique aux projets énergétiques et miniers ainsi qu'à d'autres secteurs.

**Entrée en vigueur** L'entente des ministres de 1997 a été mise à jour et renouvelée en 2004.

**Résultats** Environ 70 % des projets qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale fédérale et provinciale sont évalués conjointement et bénéficient d'efforts pour réduire les chevauchements et le double emploi.

## Resource Management Coordination Project (projet de gestion coordonnée des ressources)

---

**Objectif** Le Resource Management Coordination Project (projet de gestion coordonnée des ressources) amènera l'Integrated Land Management Board (office de gestion intégrée des terres) à élaborer une coordination de la gestion des ressources naturelles aux plans du respect des règles et des mesures d'application ainsi que de la consultation des Premières nations. Les ressources du gouvernement en deviendront mieux utilisées et plus efficaces et efficientes.

**Activités** Découvrir les possibilités de collaboration, former le personnel existant et établir des équipes interorganisationnelles dans les bureaux régionaux.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément les projets énergétiques ou miniers.

**Entrée en vigueur** Un certain nombre de coordinations aux respects des règles et des mesures d'application sera en place pour l'été de 2008. D'autres efforts de coordination débiteront au printemps de 2009.

**Résultats** Trop tôt pour conclure.



### Intégration de la politique sur la production pétrolière et gazière en amont

---

**Objectif** Examiner les politiques, les lois et les documents d'orientation sur la production pétrolière et gazière en amont afin de déceler les possibilités d'intégration et les obstacles à celle-ci, et établir le cadre d'un régime de réglementation et de prestation de services intégré et amélioré.

#### Activités

- 1) Une équipe interministérielle menée par Alberta Environment (ministère de l'Environnement) et réunissant Alberta Energy (ministère de l'Énergie), Alberta Sustainable Resource Development (ministère du Développement durable des ressources) et Alberta Energy Resources Conservation Board (office de conservation des ressources énergétiques de l'Alberta) participe au développement du projet et à l'établissement de ses objectifs.
- 2) Élaboration de recommandations sur un cadre réglementaire fondé sur les résultats et un modèle intégré de prestation de services pour la production pétrolière et gazière en amont.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, l'initiative vise précisément l'amélioration de la réglementation des projets d'exploitation pétrolière et gazière en amont; cependant, les projets d'exploitation des sables bitumineux sont hors de sa portée et sont l'objet d'autres initiatives.

**Entrée en vigueur** Octobre 2008.

**Résultats** Conception d'un modèle préliminaire de réglementation et de prestation de services et analyse de rentabilisation qui serviront à la prise de décision préalable à la mise en vigueur.

### Initiative de gestion viable des ressources et de l'environnement

---

**Objectif** Renforcer la collaboration d'Alberta Sustainable Resource Development (ministère du Développement durable des ressources de l'Alberta), d'Alberta Environment (ministère de l'Environnement) et d'Alberta Energy (ministère de l'Énergie), afin de devenir les meilleurs gestionnaires en matière de ressources et d'environnement dans le monde.

#### Activités

- 1) Bureau interministériel de l'initiative Sustainable Resource and Environmental Management (SREM) [initiative de gestion viable des ressources et de l'environnement] établi depuis deux ans pour faciliter la mise en œuvre de la gestion viable des ressources et de l'environnement par l'Alberta Sustainable Resource Development, Alberta Environment et Alberta Energy.
- 2) Réunions bihebdomadaires des sous-ministres d'Alberta Sustainable Resource Development, d'Alberta Environment et d'Alberta Energy.
- 3) Réunions bisannuelles du comité exécutif conjoint d'Alberta Sustainable Resource Development, d'Alberta Environment et d'Alberta Energy pour évaluer et approuver les résultats stratégiques visés.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques ou miniers.

**Entrée en vigueur** Automne de 2008.

### Résultats

- 1) Charte interministérielle de gestion viable des ressources et de l'environnement signée par les comités exécutifs d'Alberta Sustainable Resource Development, d'Alberta Environment et d'Alberta Energy.
- 2) Cadre interministériel d'intégration des politiques élaboré pour les trois ministères participants. Plan de mise en œuvre en cours de mise au point.
- 3) Plan stratégique interministériel sur l'initiative SREM en cours de mise au point pour les trois ministères participants.

## Initiative sur la réglementation de l'extraction de métaux et de minéraux industriels

---

**Objectif** Faire en sorte que le régime réglementaire minier de la province réponde mieux aux besoins de l'industrie minière et intégrer les processus et les exigences réglementaires actuels dans une seule structure.

**Activités** La rédaction d'une nouvelle réglementation consolidée qui régira les activités minières non énergétiques (autorisation de projets et exploitations déjà en activité) est en cours. Un comité interagences a consulté des représentants de l'industrie afin d'orienter le travail sur la nouvelle réglementation.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** Début de 2009.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## Cadre réglementaire pour l'utilisation des terres

---

**Objectif** L'initiative interministérielle Land Use Framework (LUF) [cadre réglementaire pour l'utilisation des terres] vise à établir une vision provinciale et des objectifs en matière d'utilisation des terres publiques et privées, et à esquisser un cadre de planification et de prise de décisions qui tienne compte des objectifs et des priorités sociales, économiques et environnementales à long terme de l'Alberta.

**Activités** Consultations tenues : groupes témoins du secteur, groupes de travail de parties intéressées, atelier intersectoriel et séances de consultation publiques à 15 endroits de la province. En outre, plus de 3 000 Albertains ont donné leur avis sur la gestion de l'utilisation des terres en répondant au sondage Land Use Framework Workbook. La rédaction de ce cadre réglementaire est en cours.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques ou miniers.

**Entrée en vigueur** Automne de 2008.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).



## Gouvernement de la Saskatchewan

### Initiative d'amélioration de la réglementation et des services

---

#### Objectif

- 1) Améliorer l'environnement commercial par le biais d'initiatives en matière de réglementation, d'administration, de services à la clientèle, de politiques ou autres.
- 2) Moderniser le cadre réglementaire.
- 3) Continuer à protéger la santé et la sécurité du public et des travailleurs de même que l'environnement.

#### Activités

- 1) Examen de toute la réglementation pour établir si elle est conforme aux meilleurs principes en la matière.
- 2) Groupes de travail sectoriels visant à déceler et à éliminer les obstacles réglementaires et à découvrir des possibilités d'accroître la compétitivité.
- 3) Rapports annuels à l'intention du public.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques ou des mines.

**Entrée en vigueur** Printemps de 2006.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

### Amendement à la réglementation sur la conservation du pétrole et du gaz

---

**Objectif** Apporter une approche équilibrée à l'atténuation des risques et responsabilités liés aux puits et aux installations orphelins et apporter plus de certitude aux investisseurs dans le pétrole et le gaz.

**Activités** Mener auprès des sociétés pétrolières et gazières, des associations et des autres parties intéressées des consultations étendues qui serviront à l'élaboration d'une nouvelle réglementation.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Rédaction de la réglementation au printemps de 2007.

**Résultats** La réglementation amendée a obtenu l'appui unanime des trois associations de l'industrie pétrolière et gazière.

## *Institutional Controls Act*

---

**Objectif** Gestion à long terme des sites miniers avec retour au statut de terres de la Couronne après nettoyage.

**Activités** Consultations à large portée auprès de l'industrie et au sein du gouvernement combinées avec une recherche intergouvernementale.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** Mars 2007.

**Résultats** La loi et son règlement sont entrés en vigueur. Première loi de ce type au Canada.

## **Examen des processus réglementaires applicables aux grands secteurs économiques**

---

**Objectif** Assurer que le régime réglementaire de la Saskatchewan continue à répondre aux besoins d'une industrie en pleine évolution et mieux aligner ce régime avec les objectifs économiques, environnementaux et sociaux de la province.

**Activités** Passer en revue les processus réglementaires applicables aux grands secteurs économiques, dont les secteurs pétrolier et gazier, et déceler les problèmes précis qui s'y trouvent.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques et miniers.

**Entrée en vigueur** Initiative menée à bien en 2002.

**Résultats** L'examen de la réglementation applicable au secteur minier a décelé les problèmes généraux suivants :

- 1) Chevauchements et double emploi.
- 2) Manque de coordination à l'intérieur des ministères provinciaux et entre eux.
- 3) Manque de lignes directrices qui expliquent à l'industrie ce qu'elle doit faire d'une façon concrète.
- 4) Difficulté à trouver l'information que diffuse le gouvernement.
- 5) Manque de solutions techniques ou économiques pour aider l'industrie à se conformer aux normes gouvernementales.
- 6) Manque d'information technique pour évaluer les propositions de l'industrie.

## **Initiative visant les meilleures pratiques de gestion dans le domaine de l'exploration minière**

---

**Objectif** Produire des lignes directrices et des processus précis et aisément compréhensibles afin d'aider l'exploration minière.

**Activités** Produire un ensemble de 16 pratiques exemplaires de gestion, notamment sur le jalonnement, l'établissement d'un camp et les relations communautaires.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** En fonction; mis à jour en cours.

**Résultats** L'industrie comprend mieux les exigences relatives à l'exploration.

## Initiative de gestion de l'information

---

**Objectif** Rendre plus facilement accessible l'information que produit le gouvernement.

**Activités** Création d'un géoportail pour l'information existante avec liens. Mise à jour des données du gouvernement, dont celles sur la propriété des minéraux et les restrictions à l'utilisation des terres.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** L'initiative rend toutes les ressources plus accessibles.

**Entrée en vigueur** En cours.

**Résultats** Disponibles au cours de l'année qui vient.

## Initiative sur les coûts des délais réglementaires

---

**Objectif** Déterminer le coût pour le gouvernement des délais réglementaires.

**Activités** Création d'un modèle hypothétique de mine d'uranium pour déterminer les coûts pour le gouvernement d'un délai de réglementation d'un an.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** Disponible en 2007.

**Résultats** Le délai d'un an coûte environ 200 millions de dollars à l'industrie, 60 millions au gouvernement provincial et 40 millions au gouvernement fédéral.

## Initiative sur le régime d'administration et de gestion des terres de la Couronne

---

**Objectif** La Crown Land Administration and Management System Initiative (CLAMS) [initiative sur le régime d'administration et de gestion des terres de la Couronne] vise à simplifier les demandes d'obtention de droits et de permis.

**Activités** Permettre les demandes d'obtention de droits miniers, de permis de travail, de permis d'exploration sismique et potentiellement d'obtention de droits pétroliers sur Internet.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Le secteur minier et le secteur énergétique sont des composants visés importants.

**Entrée en vigueur** Proposition.

**Résultats** Pour certains composants, l'initiative réduira le temps requis pour l'obtention de droits et de permis de quelques mois à quelques semaines.

## Guichet unique sur Internet – Initiative PerLE

---

**Objectif** Site Web offrant toute l'information sur les permis, les licences et les autorisations que chacun des ordres de gouvernement exige.

**Activités** Information en ligne (personnalisée selon les réponses à des questions) à propos des permis, licences et autorisations exigibles avec des liens vers d'autres informations pour les sociétés qui entreprennent des activités d'exploration minière préliminaires ou avancées.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Initiative axée sur tous les types de commerce, mais l'exploration minière est un secteur industriel important qui y a été ajouté en 2007.

**Entrée en vigueur** En fonction pour le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral.

**Résultats** En Saskatchewan, les entreprises d'exploration minière ont accès à une information complète (coûts, processus, formulaires en ligne, inspections, etc.) sur environ 67 exigences fédérales, provinciales et municipales potentielles (permis, licences, enregistrements, concessions, jalonnement, lignes directrices, pratiques exemplaires de gestion et autres processus d'autorisation) relatives à la pratique d'activités d'exploration. Les entreprises perdront beaucoup moins de temps à naviguer dans le régime réglementaire.

## SaskGrid

---

**Objectif** Apporter aux divers ministères du matériel de référence qui leur permettra de mieux gérer les terres de la Couronne en ce qui concerne le pétrole et le gaz, les mines, etc.

**Activités** Création d'une carte des cantons de la province qui comprend les cantons arpentés (sud) et théoriques (nord) et les subdivisions provinciales officielles.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques ou miniers.

**Entrée en vigueur** Décembre 2006.

**Résultats** Initiative avantageuse pour l'industrie du pétrole et du gaz parce que de nombreuses concessions pétrolières et gazières sont détenues au niveau des subdivisions officielles.

## Promotion de l'échange d'information sur la surveillance environnementale

---

**Objectif** Mettre en place un système d'échange d'information sur la surveillance environnementale obtenue de programmes fédéraux, provinciaux, municipaux, des Premières nations et du secteur privé.

**Activités** Évaluer et cataloguer l'information puis la rendre accessible aux clients autorisés.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation de projets énergétiques ou miniers.

**Entrée en vigueur** Printemps de 2007.

**Résultats** Rapport provisoire terminé.

## Nouvelle approche à la gestion environnementale visant à favoriser le respect de la loi

---

**Objectif** Encourager le respect de la loi en mettant l'accent sur le rendement et les résultats plutôt que sur une réglementation normative.

**Activités** Amender le cadre législatif et réglementaire relatif à l'environnement de la Saskatchewan en appui à un nouveau modèle de gestion qui emploierait un plus grand nombre d'outils incitatifs au respect de la loi.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation de projets énergétiques ou miniers.

**Entrée en vigueur** Évaluation initiale du risque terminée.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## Amendements à la réglementation sur la forêt pour favoriser l'industrie minière dans le Grand Nord

---

**Objectif** Accroître les possibilités d'expansion des activités minières dans la partie septentrionale de la Saskatchewan.

**Activités** Amender la réglementation pour qu'elle réponde mieux aux besoins de développement de l'industrie minière et permette l'approbation de contrats par décrets ainsi que l'emploi de conseils consultatifs.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation de projets énergétiques ou miniers.

**Entrée en vigueur** Les travaux d'amendements sont terminés.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## Repérage de parcelles de couches minérales – Pétrole, phase 1

---

**Objectif** Permettre aux clients d'identifier facilement les parcelles de couches minérales et le titre foncier qui y est associé.

**Activités** Service de certification minérale prioritaire avec tarifs échelonnés selon le moment de livraison requis. Image de la parcelle sur demande, ce qui donne accès aux images et aux données du système d'information géographique ainsi qu'à l'information sur le titre foncier, avec un moment de livraison garanti. Projet de cartographie minérale qui complètera la carte cadastrale de propriété des minéraux jusqu'à concurrence de 85 % des registres de propriété des minéraux.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques et miniers.

**Entrée en vigueur** S.O.

**Résultats** Les clients actifs dans le domaine des ressources, dont l'industrie pétrolière et gazière, Saskatchewan Industry and Resources et Information Services Corporation (titres fonciers) bénéficieront de services améliorés ainsi que de moins de délais et de bureaucratie.

## Conseil de la modernisation réglementaire

---

**Objectif** Le Conseil de la modernisation réglementaire orientera et dirigera la réforme réglementaire et les priorités de service aux entreprises qui permettront aux entreprises de faire plus facilement des affaires et d'interagir avec le gouvernement.

Le Conseil :

- 1) Donnera des avis au sujet des programmes et des politiques proposés en matière de réglementation et de service.
- 2) Fera des recommandations au conseil d'administration d'Enterprise Saskatchewan (ES).
- 3) Aidera le conseil d'administration d'ES à faire le suivi des progrès dans l'atteinte d'objectifs d'amélioration réglementaire et du service.

**Activités** Les activités du Conseil de la modernisation réglementaire pourraient être de :

- 1) Guider l'élaboration d'un portail d'affaires à guichet unique.
- 2) Élaborer des normes et des codes de conduite en matière de service aux entreprises.
- 3) Donner des avis sur un registre réglementaire consultatif pour la réglementation nouvelle et amendée.
- 4) Examiner la grille des tarifs imposés aux entreprises de la Saskatchewan et évaluer ces tarifs par rapport à ceux des autres compétences.
- 5) Évaluer les processus actuels d'examen réglementaire tels que l'évaluation des impacts réglementaires et de cerner toutes les améliorations possibles.
- 6) Repérer les occasions potentielles d'utiliser d'autres outils réglementaires comme la réglementation fondée sur le rendement, les cadres d'autorégulation, l'adoption de normes et de codes de conduite, le fait de se conformer volontairement, etc.
- 7) Cerner les occasions d'harmoniser la réglementation et les normes avec les autres provinces et les partenaires d'affaires.
- 8) Évaluer les occasions de mieux coordonner la réforme réglementaire et les activités de service aux entreprises de la Saskatchewan avec les initiatives du gouvernement fédéral.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Cette initiative est une vaste action pangouvernementale dont l'objectif est de promouvoir le développement économique et des entreprises.

**Entrée en vigueur** Été de 2008.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).



## Gouvernement du Manitoba

### Accès en ligne à un guide d'exploration et d'exploitation minières

---

**Objectif** Faciliter l'accès à l'information gouvernementale relative à l'exploration minière.

**Activités** Création de deux sites Web qui donnent un meilleur accès à l'information.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** Réalisée.

**Résultats** [www.gov.mb.ca/stem/mrd/busdev/exp-guide/index.html](http://www.gov.mb.ca/stem/mrd/busdev/exp-guide/index.html)  
[www.gov.mb.ca/iedm/mrd/busdev/exp-guide/index.html](http://www.gov.mb.ca/iedm/mrd/busdev/exp-guide/index.html)

### Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA)

---

**Objectif** Faire partie de l'initiative INMOA.

**Activités** Discussions avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux au sujet de l'INMOA.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** En cours.

**Résultats** En cours.

### Amendements à la réglementation sur les catégories de développement

---

**Objectif** Rationaliser les processus applicables aux projets d'énergie de remplacement.

**Activités** Clarifier les définitions et vérifier si les catégories sont appropriées.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation de projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Mai 2007.

**Résultats** Trop tôt pour conclure. Un autre amendement relatif aux questions d'énergie éolienne sera proposé bientôt.



## Gouvernement de l'Ontario

### Ministère de l'Environnement (ME) – Initiative visant à améliorer les évaluations environnementales

---

**Objectif** Ministère de l'Environnement :

- 1) Revitaliser le programme d'EE (évaluations environnementales) – afin d'assurer que les promoteurs saisissent bien les règlements provinciaux sur la planification et la prise de décisions en matière d'environnement.
- 2) Rééquilibrer les prises de décisions quant aux EE – afin de proposer des rôles précis pour tous les participants.
- 3) Recentrer le processus des EE – afin d'assurer que le niveau d'examen ou d'évaluation reflète le potentiel de chaque proposition à agir sur l'environnement (tel que défini par la *Loi sur les évaluations environnementales*). L'initiative visant à améliorer les EE met l'accent sur trois secteurs prioritaires : l'énergie, les déchets et le transport en commun. Les améliorations projetées augmenteront la transparence et l'efficacité du processus d'EE pour tous les intervenants, accéléreront les approbations, réaliseront des économies dans la planification des projets et protégeront l'environnement.

#### Activités

- 1) Amélioration des règlements : modifications des règlements actuels en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* (LEE) pour accélérer la prise de décisions (différents projets – voir ci-dessous).
- 2) Amélioration des opérations : création et mise en place de procédés, d'orientations et de formation pour mener à bien les EE (différents projets – voir ci-dessous).
- 3) Élaboration de politiques : création de choix de politiques pour redéfinir la façon de réaliser et de gérer les programmes d'EE.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques et miniers. Elle touche le programme d'EE en général.

**Entrée en vigueur** Diverses dates (entre novembre 2006 et 2008).

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## ME – Amendements à la réglementation sur les projets d'électricité, Règlement de l'Ontario 116/01 et au *Guide to Environmental Assessment Requirements for Electricity Projects*

---

**Objectif** Ministère de l'Environnement : dans le cadre de l'initiative visant à améliorer les évaluations environnementales (EE) en général, le Ministère propose des améliorations aux exigences actuelles en matière d'évaluations environnementales pour les projets d'électricité afin d'élucider et d'éliminer les dispositions qui se recoupent, mettre à jour les besoins et ajouter des dispositions qui tiennent compte des nouvelles technologies.

**Activités** Les modifications envisagées au Règlement de l'Ontario 116/01 et les révisions au guide qui l'accompagne, *Guide to Environmental Assessment Requirements for Electricity Projects* seront affichées sur le Registre de la protection de l'environnement de la Charte des droits environnementaux pour les projets d'électricité afin de recueillir les commentaires de la population.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation sur les projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** L'affichage de la Charte des droits environnementaux est en suspens présentement.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## ME – Nouvelle réglementation sur les projets de gestion des déchets, Règlement de l'Ontario 101/07

---

**Objectif** Ministère de l'Environnement : la réglementation sur les projets de gestion des déchets rendra clair, cohérent et transparent le processus d'évaluation environnementale des projets de gestion des déchets pour les municipalités, l'industrie privée de la gestion des déchets et la population.

**Activités** Dans le cadre de l'initiative visant à améliorer les évaluations environnementales en général, le Ministère a établi une nouvelle réglementation pour les projets de gestion des déchets, Règlement de l'Ontario 101/07 en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales*. La réglementation classe les projets concernant les déchets selon la catégorie de déchets, leur taille et dans certains cas, selon leur capacité à produire de l'électricité.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation concernant les projets énergétiques et miniers. La réglementation établit des exigences d'évaluations environnementales pour les installations de traitement thermique des déchets qui produisent de l'électricité.

**Entrée en vigueur** Le Règlement de l'Ontario 101/07 est entré en vigueur en mars 2007.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## ME – Élaboration de codes de pratique

---

**Objectif** Ministre de l'Environnement : les codes de pratique permettront une orientation et des directives précises sur les aspects principaux du programme d'évaluations environnementales (EE) de l'Ontario et des rôles de tous les participants.

**Activités** Élaboration de cinq codes de pratique normatifs et d'un guide :

- 1) Code de pratique sur le mandat;
- 2) Code de pratique sur la médiation;
- 3) Code de pratique sur les consultations;
- 4) Code de pratique sur les EE individuelles;
- 5) Code de pratique sur la catégorie d'EE;
- 6) Guide sur la coordination des EE fédérales et provinciales.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation concernant les projets énergétiques et miniers. Plusieurs codes seront utiles aux promoteurs de projets d'électricité et à la population ainsi qu'aux organismes qui procèdent à l'analyse de ces projets.

**Entrée en vigueur** Diverses dates (entre juin 2007 et décembre 2007). Quatre codes ont été approuvés en mai 2007. Les autres codes sont encore à l'étude.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## ME – Équipe responsable des projets d'électricité

---

**Objectif** Ministre de l'Environnement : le Ministre soutient l'objectif du gouvernement de l'Ontario d'augmenter l'approvisionnement en électricité à partir de nouveaux projets énergétiques propres et renouvelables en veillant à ce que toute évaluation environnementale et toute exigence en matière d'approbations se fassent rapidement tout en assurant la protection de l'environnement.

**Activités** Le Ministère a mis en place une équipe responsable des projets d'électricité pour accélérer l'examen des demandes pour de nouveaux projets d'électricité dans la province. On accorde la priorité à ces projets, des modifications au processus interne ont été mises en place pour accélérer l'examen des demandes.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation concernant les projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** L'équipe responsable des projets d'électricité a été formée en avril 2005.

**Résultats** Depuis la formation de l'équipe, quelque 50 projets d'électricité soutenus par le gouvernement ont répondu à toutes les exigences d'approbations des évaluations environnementales du ministère de l'Environnement. L'équipe fait actuellement (mars 2008) le suivi de 100 autres projets d'électricité soutenus par le gouvernement.

## ME – Réunions d'échange d'information entre le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure et le ministère de l'Environnement

---

**Objectif** Ministère de l'Environnement : le ministère prépare et préside des réunions trimestrielles d'échange d'information entre le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure et le ministère de l'Environnement pour faciliter l'échange d'information et d'initiatives liées aux projets sur l'énergie et l'électricité et aux approbations environnementales auprès des ministères provinciaux.

**Activités** Des réunions trimestrielles pour informer les autres ministères provinciaux sur les initiatives courantes et potentielles liées aux projets sur l'énergie et l'électricité et les approbations environnementales. Les ministères représentés sont : Énergie et Infrastructure; Environnement; Richesses naturelles; Affaires municipales et Logement; Agriculture, Alimentation et Affaires rurales.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Le groupe d'échange d'information sur l'énergie et l'environnement a été formé en novembre 2004.

**Résultats** Les commentaires révèlent que ce groupe constitue un forum utile pour l'échange d'information et pour rester informés au sujet des nombreuses initiatives actuelles et potentielles liées aux projets sur l'énergie et l'électricité et sur les approbations environnementales auprès des divers ministères.

## ME – Examen gouvernemental du protocole d'équipe

---

**Objectif** Ministère de l'Environnement : le protocole indiquera les attentes du ministère à l'équipe des examinateurs du gouvernement concernant la façon d'analyser les documents d'évaluation environnementale.

**Activités** La rédaction du protocole est terminée.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Sera utile pour le programme d'évaluations environnementales (EE) en général. Peut être utile à l'examen gouvernemental des EE sur les installations de distribution importantes.

**Entrée en vigueur** Été 2008.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## ME – Intégration des processus de planification

---

**Objectif** Ministère de l'Environnement : un groupe de travail interministériel a été mandaté pour chercher des façons d'intégrer différents processus de planification, particulièrement en ce qui a trait à la nécessité ou à la justification d'un projet et à l'examen de solutions de remplacement à un projet.

**Activités** Préparation d'un document sur les options proposées.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** L'initiative sera utile au programme des évaluations environnementales (EE) en général. Elle peut être utile à l'examen gouvernemental des EE sur les installations de distribution importantes.

**Entrée en vigueur** À la fin de 2008.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## Ministère des Richesses naturelles (MRN) – Comité des SMA sur la mise en œuvre des projets énergétiques

---

**Objectif** Ministère des Richesses naturelles : offrir une tribune de cadres de direction aux représentants des ministères du gouvernement ontarien, à Ontario Power Generation (OPG), à Hydro One, à Ontario Power Authority et au Independent Electricity System Operator pour discuter des questions de mise en place de politiques et de projets sur l'énergie renouvelable et obtenir un meilleur alignement avec les évaluations environnementales (EE), l'analyse des progrès et des approbations.

**Activités** Réunions mensuelles. Aider à redévelopper l'industrie hydroélectrique de l'OPG (par ex., Mattagami Extension) et le développement Greenfield et obtenir l'examen des EE connexes, des progrès et des approbations. On met l'accent sur le projet du Lower Mattagami.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** 2006.

**Résultats** Un forum efficace pour l'échange d'information traitant des politiques et des défis en rapport aux projets.

## MRN – Forum des SMA sur la politique énergétique

---

**Objectif** Ministère des Richesses naturelles : discussions autour des questions de politique stratégique liées au développement et à la gestion de l'industrie hydroélectrique avec l'Ontario Waterpower Association.

**Activités** À tous les trois mois, afin de discuter de l'interrelation des politiques gouvernementales pour promouvoir l'industrie hydroélectrique.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** 2005.

**Résultats** Un forum efficace pour l'échange d'information sur les politiques visant à promouvoir l'industrie hydroélectrique en Ontario.

## MRN – Dialogues avec les dirigeants de l'industrie hydroélectrique

---

**Objectif** Ministère des Richesses naturelles : initiative dirigée par le ministère des Richesses naturelles et l'Ontario Waterpower Association, afin d'offrir un forum pour les dirigeants du gouvernement et de l'industrie dans le but de dialoguer sur les questions touchant le développement de l'industrie hydroélectrique en Ontario.

**Activités** Réunions deux fois l'an. Représentation des ministères et organismes clés du gouvernement ontarien et du gouvernement fédéral, par ex., les dirigeants de services corporatifs, politiques et sur le terrain du ministère des Richesses naturelles, des Finances, de l'Énergie et de l'Infrastructure, de l'Environnement, de l'Ontario Power Authority, de l'Independent Electricity System Operator, et de Pêches et Océans Canada.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** 2002.

**Résultats** Le dialogue d'entreprise s'est avéré être une forme efficace pour discuter des enjeux, des préoccupations et des solutions possibles, et pour donner l'information sur l'élaboration des politiques et des programmes. La participation s'est répandue de plus en plus à d'autres ministères et organismes, démontrant que le dialogue devenait de plus en plus important comme possibilité d'échange d'information.

## MRN – Comité des hauts fonctionnaires sur l'énergie renouvelable

---

**Objectif** Ministère des Richesses naturelles : offrir un forum pour les cadres supérieurs des ministères du gouvernement ontarien pour discuter des questions de politiques stratégiques liées à l'énergie renouvelable.

**Activités** Réunions toutes les 6 à 8 semaines.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** 2005.

**Résultats** Le comité est un forum utile de discussions et d'échange d'information sur les initiatives du gouvernement, les mesures de coordination et la solution de problèmes.

## MRN – Stratégie de communication interministérielle sur l'énergie renouvelable en Ontario

---

**Objectif** Ministère des Richesses naturelles : donner des messages clairs aux Ontariens au sujet des avantages de l'énergie renouvelable et du rôle du gouvernement ontarien dans sa réalisation dans le but d'aider les gens à apprécier et à adopter les projets d'énergie renouvelable.

**Activités** Jusqu'à maintenant, une participation dans l'élaboration d'un portail Web pour aider l'industrie à rallier les collectivités locales.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Novembre 2006.

**Résultats** L'ébauche du portail Web est en processus d'examen et d'approbation par les ministères concernés pour publication en juin 2008.

## **MRN – Amendements visant l'amélioration de la politique de 2004 sur la libération des sites hydroélectriques et l'examen du développement**

---

**Objectif** Ministère des Richesses naturelles : réduire la complexité, les dépenses et le fardeau administratif pour l'industrie, les communautés autochtones et le personnel du ministère des Richesses naturelles en rapport à la libération des aménagements hydroélectriques jusqu'à 10 MW situés sur des terres de la Couronne.

**Activités** Entre autres modifications : a) le processus de libération non concurrentiel a augmenté de 1 MW à 10 MW, s'alignant sur le seuil du Ontario Power Authority's Standard Offer Program; b) l'amélioration du processus pour sélectionner des sites avant l'octroi des aménagements; c) un meilleur environnement pour entretenir des relations d'affaires entre l'industrie et les communautés autochtones; et d) une annonce publique rapide pour aider les promoteurs à trouver des parties intéressées plus rapidement.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Le 21 mai 2007.

**Résultats** Les modifications à la libération des sites hydroélectriques et des politiques et procédures concernant l'examen des aménagements ont été bien acceptées et en fait, adoptées aussi bien par le personnel que par les promoteurs.

## **MRN – Groupe de travail tripartite sur l'hydroélectricité**

---

**Objectif** Ministère des Richesses naturelles : offrir un forum pour le ministère des Richesses naturelles, l'industrie hydroélectrique et les communautés et organisations autochtones pour analyser les expériences et les façons d'améliorer la mise en œuvre de la libération des sites hydroélectriques et des politiques d'examen des aménagements.

**Activités** Réunions trimestrielles pour faire le suivi de la mise en œuvre des politiques, pour permettre à l'industrie et aux représentants autochtones de discuter des intérêts et des possibilités de bénéfices communs (c.-à-d., des façons d'atteindre l'objectif de la politique de partager les bénéfices du projet avec les communautés locales autochtones), de discuter des besoins et des façons de les aborder, par ex., du développement de la capacité.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Novembre 2004.

**Résultats** Le groupe de travail a été un forum très important pour le gouvernement, l'industrie et les Premières nations pour la discussion et la résolution de problèmes dans le but de fournir l'acceptation et le soutien pour aller de l'avant dans le réaménagement et l'aménagement de nouvelles installations hydroélectriques en Ontario. Le groupe a parrainé directement trois ateliers sur le développement des ressources par les Premières nations en 2006.

## MRN – Mise à jour des sites Internet, intranet et extranet sur l'énergie renouvelable du Ministère et évaluation des besoins en formation du personnel

---

**Objectif** Ministère des Richesses naturelles : diffuser une information plus complète au sujet des rôles et responsabilités du ministère des Richesses naturelles (MRN) et des autres organismes quant aux possibilités de développement de l'énergie renouvelable en Ontario, un accès efficace aux politiques ministérielles, des procédures et des formules qui régissent la libération des sites et le processus d'examen de l'aménagement; comprendre les besoins de formation du personnel du MRN.

**Activités** Intranet : procurer au personnel du MRN un accès rapide à l'information touchant l'énergie renouvelable. Internet : reconfiguration du site Internet du MRN, y compris la rubrique sur l'énergie renouvelable, afin de rendre le site plus accessible au public. Extranet : reconfiguration de l'architecture du site Web, comprenant une mise à jour des politiques, des procédures, l'ajout de formules et de liens sur le Web. Créer un plan de formation de trois ans pour le personnel du MRN.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Intranet : en novembre 2006; Extranet : le 21 mai 2007; Internet : au printemps de 2008.

**Résultats** Extranet : mécanisme principal d'information pour les clients de l'industrie et les autres parties intéressées qui lève le voile sur les possibilités; un moyen de communication important pour la prestation de services aux entreprises. Le MRN a au-delà de 1 000 abonnés à l'extranet. On procède présentement à une reconfiguration de l'Internet pour les entreprises.

## MRN – Examen de la planification en matière de gestion de l'eau liée à l'hydroélectricité

---

**Objectif** Ministère des Richesses naturelles : améliorer l'efficacité et l'efficience du processus de planification quant à l'établissement et à la régulation de l'écoulement et des niveaux d'eau dans les installations hydroélectriques ontariennes. Veiller à ce que le processus de planification tienne compte de tous les aspects touchés par la planification, par ex., l'environnement naturel et socio-économique, y compris l'hydroélectricité en tant que solution aux gaz à effet de serre et contribution à un approvisionnement fiable d'électricité (flexibilité du système).

**Activités** Le ministère des Richesses naturelles et l'Ontario Waterpower Association se sont joints pour mener une étude des lignes directrices de la planification de la gestion de l'eau pour l'énergie hydroélectrique et des résultats de 70 plans de gestion de l'eau.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Automne de 2008.

**Résultats** Un atelier avec l'industrie a eu lieu en juillet 2007; un rapport est en préparation pour résumer les résultats.

## MRN – Élaboration de lignes directrices à l'intention des agents et des promoteurs dans le but d'atténuer les effets indésirables des projets d'énergie renouvelable

---

**Objectif** Ministère des Richesses naturelles : offrir des critères et des lignes directrices de pointe pour l'examen et l'approbation des projets hydroélectriques et éoliens, ainsi que des façons d'atténuer les effets néfastes des projets sur les valeurs naturelles et socio-économiques. Améliorer la qualité des données pour soutenir les prises de décision.

**Activités** Mise à jour des critères et des lignes directrices pour examen et approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières*. Préparation de lignes directrices pour atténuer les effets du développement hydroélectrique sur les écosystèmes aquatiques et les valeurs socio-culturelles et économiques. Améliorations des données de base des espèces rares du Centre d'information sur le patrimoine naturel du ministère des Richesses naturelles pour documenter la prise de décisions pour les projets d'aménagement des sites d'énergie éolienne.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** En cours.

**Résultats** Mise à jour des critères et lignes directrices du ministère des Richesses naturelles pour examen et approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières*. Préparation des lignes directrices pour atténuer les effets du développement hydroélectrique sur les écosystèmes aquatiques et les valeurs socio-culturelles et économiques. Améliorations aux données de base des espèces rares du Centre d'information sur le patrimoine naturel du ministère des Richesses naturelles pour documenter la prise de décisions pour les projets d'aménagement des sites d'énergie éolienne.

## MRN – Directives sur la politique et les procédures en matière de congés fiscaux pour l'industrie hydroélectrique

---

**Objectif** Ministère des Richesses naturelles : établir des lignes directrices claires et efficaces pour les promoteurs et le ministère des Richesses naturelles (MRN) afin de déterminer le statut de nouvelles centrales hydroélectriques réaménagées et améliorées.

**Activités** Élaboration de la politique, de la procédure et de la mise en place d'un processus d'examen. Le MRN détermine l'admissibilité du promoteur à une déduction fiscale de 100 % ou marginale selon le type de projet. Les promoteurs pourraient recevoir des préavis au stade de la planification (analyses provisoires) pour aider à documenter le développement et le financement du projet, avec un processus d'appel pour les décisions.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise spécifiquement l'amélioration de la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Automne de 2008.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## **MRN – Séances d’information et autres types de formation sur l’énergie renouvelable**

---

**Objectif(s)** Ministère des Richesses naturelles : offrir un personnel de première ligne à la grandeur de l’Ontario qui participe à la prise de décisions concernant les sites de projets d’énergie renouvelable avec une formation en politiques, en surveillance des chauves-souris (en rapport avec le choix de site d’une centrale éolienne) et en hydrologie riveraine; offrir des forums pour discuter des questions et trouver des solutions aux problèmes.

**Activités** Séances d’information dans 12 collectivités en Ontario pour le personnel de 25 circonscriptions; cours sur la surveillance des chauves-souris et l’hydrologie riveraine.

**Initiative axée sur l’énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Juin 2007.

**Résultats** Les séances d’information sur l’énergie renouvelable ont été données dans 12 collectivités en Ontario pour le personnel dans 25 circonscriptions; on a aussi donné trois cours de formation sur la surveillance des chauves-souris et l’hydrologie riveraine.

## **MRN – Stratégie scientifique en matière d’énergie renouvelable**

---

**Objectif** Réduire l’incertitude et les risques qui en découlent concernant l’atteinte des objectifs liés au développement et à l’exploitation des installations d’énergie renouvelable, y compris un aperçu précis de la réglementation.

**Activités** Accumulation du savoir; création d’outils, de méthodes et de modèles pour aider à la mise en œuvre du programme, et un transfert efficace du savoir, des outils et des méthodes au moyen des communications et de la formation.

**Initiative axée sur l’énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Juin 2008.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) – Exigences en matière de demandes liées à la transmission et à la distribution

---

**Objectif** Établir des exigences en matière de demandes de la Commission liées aux requêtes de hausse tarifaire et aux demandes d'autorisation de construire.

**Activités** Examen par les spécialistes en transmission et en distribution d'électricité dans la province – approbation par la Commission.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Novembre 2006.

**Résultats** En usage – pour les demandes de tarifs d'électricité et les demandes d'autorisation de construire – donne des descriptions détaillées des types d'information et du niveau de détails requis pour soumettre de telles demandes.

## CEO – Plus grande délégation de l'autorité de la Commission pour l'approbation de projets non controversés

---

**Objectif** Diminuer les délais d'approbation – en réduisant la charge de travail des membres de la Commission et de la haute direction pour s'arrêter sur des questions plus sérieuses et qui prêtent parfois à controverse – fait aussi gagner du temps pour les examens administratifs.

**Activités** Examen des types de demandes qui sont admissibles à une délégation – s'assurer qu'il y a des directives en place pour l'autorité en délégation afin de prendre des décisions quant aux demandes.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Décembre 2006.

**Résultats** En usage – pour toutes les demandes de permis, toutes les franchises et les certificats d'utilité et de nécessité publiques.

## CEO – Fixation de tarifs pluriannuels

---

**Objectif** Permet des horizons de planification à long terme par les services publics réglementés et encourage les investissements dans les infrastructures essentielles.

**Activités** Approbation d'une réglementation incitative ou axée sur le rendement pour les services de distribution de gaz.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Plan de cinq ans en vigueur à partir de janvier 2008 à décembre 2012.

**Résultats** S.O.

## CEO – Normalisation du processus de demande

---

**Objectif** Simplifier le processus réglementaire en réduisant le temps de cycle et ainsi les coûts pour les participants et le personnel.

**Activités** Directives claires et spécifiques pour que les requérants sachent à quoi s'en tenir. Si la norme n'est pas respectée, la demande est considérée comme incomplète. Formulaires normalisés pour les requérants. Processus d'audience dynamiquement informatisé comprenant des transcriptions qui peuvent être annotées à mesure qu'elles arrivent. Transmettre les demandes électroniquement pendant l'audience pour que toutes les parties puissent suivre. Transmission électronique des demandes par pratiquement toutes les parties. Utilisation dynamique d'Internet pour des communications vivantes.

**Axée sur l'énergie et les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Durant 2007.

**Résultats** Économie de temps pour les audiences et le traitement de la demande. Meilleure accessibilité au processus de réglementation et d'audience.

## CEO – Élimination des demandes d'approbation pour les contrats de stockage de gaz en situation de concurrence

---

**Objectif** La Commission a déterminé qu'il y a un marché concurrentiel pour certains aspects de stockage de gaz naturel et s'abstient d'une surveillance réglementaire sur les aspects qui sont censés être concurrentiels.

**Activités** Pas d'approbation ni d'examen par la Commission requis pour les activités concurrentielles de stockage de gaz.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** En cours.

**Résultats** Réduction des audiences et de la surveillance réglementaire.

## CEO – Élaboration de mesures de rendement qui précisent le temps de traitement de certaines demandes

---

**Objectif** Assurance et efficacité réglementaire.

**Activités** C'est une extension des types de demandes qui sont sujets à des mesures de rendement (c.-à-d., forage de puits, catégories de permis).

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Décembre 2007.

**Résultats** Traitement efficace des demandes.

## Ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM) – Délégation de l'autorité décisionnelle du ministre au directeur – Direction des évaluations et des autorisations environnementales

---

**Objectif** La délégation de l'autorité décisionnelle du ministre au directeur permettra de prendre des décisions plus rapides sur la majoration des demandes et des accords volontaires.

**Activités** Préparation des déclarations du ministre en vue de la délégation de l'autorité décisionnelle au directeur de la Direction des évaluations et des autorisations environnementales pour faire face à la majoration des demandes et des accords volontaires et permettre des prises de décision plus rapides.

**Axée sur l'énergie ou sur les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer de la réglementation des projets énergétiques et miniers.

**Entrée en vigueur** Été de 2007.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## MDNM – Modèle en ligne de définition de projet

---

**Objectif** Aider les promoteurs à mieux comprendre l'étendue potentielle de leur projet et des besoins possibles d'information des organismes de réglementation lors de l'examen du projet et de maximiser et d'accélérer l'intervention par voie de règlement.

**Activités** Créer, télécharger et mettre en ligne un modèle de définition de projet dont les promoteurs peuvent discuter et qu'ils peuvent réaliser avec l'aide des agents de développement minier. Après avoir réalisé le modèle, on peut le présenter à nouveau en copie papier ou numériquement et le gouvernement peut l'utiliser pour donner de meilleurs conseils et de meilleures réponses au promoteur.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques et miniers.

**Entrée en vigueur** Janvier 2008.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## MDNM – Guide en ligne à l'intention des promoteurs

---

**Objectif** Aider les promoteurs à comprendre facilement comment naviguer dans le système des permis et des approbations du secteur minier de l'Ontario et encourager les promoteurs à se faire rapidement une idée de l'ampleur des questions liées à l'autorisation de leur plan de projet.

**Activités** Créer un guide en ligne et téléchargeable à l'intention des promoteurs.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** Janvier 2008.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure mais des clients ont transmis des commentaires très positifs).

## MDNM – Outil de repérage et de notification à l'intention des Premières nations

---

**Objectif** Aider les communautés des Premières nations à prendre conscience de l'activité exploratrice et minière qui se produit sur leurs terres et aider les explorateurs et les mineurs à saisir l'étendue des répercussions potentielles sur les communautés des Premières nations.

**Activités** Publication de cartes et de rapports trimestriels à l'intention des communautés des Premières nations de l'Ontario illustrant les emplacements de concessions minières dans leurs régions où ont lieu des activités de jalonnement. Publication de listes de communautés des Premières nations possiblement touchées par les nouveaux détenteurs enregistrés de claims miniers.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** 1<sup>er</sup> trimestre de 2008.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## MDNM – Élaboration d'un processus à guichet unique d'aide aux promoteurs

---

**Objectif** Améliorer les normes de prestation de services pour les promoteurs du secteur minier par une meilleure coordination des organismes de réglementation participants au sein du gouvernement. Rendre le processus plus transparent et clair pour les promoteurs du secteur minéral.

**Activités** Création d'un cadre de travail qui définit clairement les rôles, les responsabilités et les attentes des organismes participants du gouvernement pour ce qui est du processus des permis et des approbations du secteur minier.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres de 2008.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).



## Gouvernement du Québec

### Propositions de modifications au processus d'évaluation des impacts environnementaux

---

**Objectif** Simplifier et rendre plus efficace le processus d'évaluation des impacts environnementaux au moyen de diverses mesures et en sondant et ciblant les exigences en ce qui a trait au type de projet et aux impacts potentiels.

**Activités** Les propositions ont été élaborées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et ont été présentées aux autorités ministérielles.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas spécifiquement les projets énergétiques et miniers.

**Entrée en vigueur** Trop tôt pour fixer la date. Il y aura d'ailleurs plusieurs dates, étant donné que certaines mesures requièrent des changements administratifs, d'autres requièrent des ajustements réglementaires, et certaines options nécessiteraient des ajustements législatifs.

**Résultats** S.O.

## Propositions visant à rendre la réglementation environnementale plus axée sur le marché et orientée sur ses mécanismes

---

**Objectif** Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a entrepris une révision complète de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en vue de l'adapter aux nouvelles approches de protection de l'environnement.

**Activités** Un document de réflexion a été produit et un groupe-conseil a produit un avis au ministre.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, l'initiative vise l'ensemble des secteurs d'activités, autant pour les installations existantes que pour le suivi de nouveaux projets.

**Entrée en vigueur** À déterminer.

### Résultats

## Propositions pour mieux intégrer la consultation des communautés autochtones dans les processus d'autorisation

---

**Objectif** Intégrer la consultation et l'accommodement des communautés autochtones aux initiatives qui peuvent porter atteinte à leurs droits.

**Activités** Dans le cadre des évaluations environnementales et de la prestation des diverses autorisations, les communautés autochtones peuvent être plus ou moins consultées à diverses étapes du processus.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, la plupart des projets à caractère énergétique sont visés par ces consultations et, plus spécifiquement, les projets de production hydroélectrique et éolienne.

**Entrée en vigueur** En cours.

### Résultats

## Programme d'évaluations environnementales stratégiques sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin

---

**Objectif** Mieux comprendre le milieu marin pour mieux concilier les travaux d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière avec la protection des espèces marines, et harmoniser ces travaux avec, notamment, la pêche commerciale et le tourisme d'observation de mammifères marins.

**Activités** Production d'une étude et d'un guide pour mieux concilier les travaux d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière avec la protection des espèces marines et les autres usages du milieu.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise l'exploration et la production pétrolière et gazière en milieu marin (le golfe du Saint-Laurent).

**Entrée en vigueur** Dates des diverses étapes à déterminer.

**Résultats** Production de l'étude et du guide par une entreprise de consultants.

## Projet de règlement sur l'assainissement de l'atmosphère

---

**Objectif** Remplacement du *Règlement sur la qualité de l'atmosphère* par le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*.

**Activités** Réviser l'ensemble des normes d'émission dans l'atmosphère en fonction des divers secteurs d'activité et introduire des normes pour l'air ambiant.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise tous les secteurs produisant ou utilisant des hydrocarbures ou autres combustibles.

**Entrée en vigueur** Un projet de règlement a été publié en 2005-2006 et de nombreux commentaires et avis ont été soumis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Adoption du règlement à venir.

**Résultats**

## Politique sur les transports collectifs

---

**Objectif** Mise en œuvre de la politique québécoise sur le transport collectif.

**Activités** Mise en place de 7 programmes d'aide.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Assurer l'amélioration de l'efficacité énergétique des transports routiers et diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

**Entrée en vigueur** En cours.

**Résultats** À venir.

## Programme Biogaz

---

**Objectif** Le Programme Biogaz vise à soutenir financièrement les projets de captage et d'élimination ou de valorisation de biogaz provenant des lieux d'enfouissement.

**Activités** Le programme cible les projets de valorisation de biogaz visant à remplacer ou à éviter l'utilisation d'une source d'énergie émettrice de gaz à effet de serre provenant des lieux d'enfouissement.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Réduction des gaz à effet de serre et disponibilité d'un combustible alternatif.

**Entrée en vigueur** En cours.

**Résultats**

## Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers

---

**Objectif** Adoption de normes sévères pour les émissions des véhicules automobiles.

**Activités**

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Efficacité énergétique, réduction des gaz à effet de serre et des émissions atmosphériques en général.

**Entrée en vigueur** À venir.

**Résultats**

## Régie de l'énergie du Québec

---

**Objectif** Améliorer les communications et la confiance entre les entreprises réglementées et les intervenants afin de réduire la complexité de la réglementation et raccourcir les échéances, d'améliorer le processus de réglementation et de discuter de solutions possibles pour des questions précises.

**Activités** Chaque année, on facilite un atelier d'une journée consacrée aux questions suivantes :

- 1) Quelles mesures la Régie devrait-elle prendre pour améliorer les processus de réglementation?
- 2) Que comptez-vous faire pour aider la Régie à atteindre ces objectifs?

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** L'initiative a débuté en 2005.

**Résultats** Beaucoup d'amélioration dans les communications entre les intervenants. Meilleur niveau de confiance entre les entités réglementées et les intervenants. Amélioration du processus de réglementation. Commentaires des intervenants sur les processus de la Régie.



## Gouvernement du Nouveau-Brunswick

### *Loi sur les pipelines*

---

**Objectif** Offrir une réglementation claire et moderne pour les nouveaux projets de pipelines au Nouveau-Brunswick.

**Activités** Nouvelle *Loi sur les pipelines*.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** 2005.

**Résultats** La *Loi sur les pipelines* intègre et modernise la législation précédente sur la sûreté des pipelines sous une seule loi et crée un processus commun, intégré et multidisciplinaire d'approbation réglementaire pour les projets de pipeline. Elle augmente le champ d'application pour inclure les pipelines qui transportent du gaz pour l'exportation.

## Amendements à la *Loi sur les pipelines*

---

**Objectif** Moderniser l'attribution de permis liés aux pipelines servant aux travaux d'exploitation du pétrole sur le terrain et clarifier certaines sections de cette loi.

**Activités** Amendements à la *Loi sur les pipelines*. Discussions prévues entre la Commission de l'énergie et des services publics et le ministère de l'Environnement, avec la participation du ministère des Ressources naturelles.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Les amendements à la loi sont prévus pour 2009.

**Résultats** Les amendements proposés visent à obtenir une loi plus efficiente et rationalisée.

## *Loi sur la distribution du gaz*

---

**Objectif** Mettre à jour, étendre et consolider les lois et règlements de la province liés à la distribution du gaz qui se trouvaient auparavant dans la *Loi sur la distribution du gaz*, la *Loi sur les pipelines*, la *Loi sur les entreprises de service public de gaz*, la *Loi sur les stockages souterrains*, la *Loi sur les municipalités*.

**Activités** Nouvelle *Loi sur la distribution du gaz*.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques et miniers.

**Entrée en vigueur** 1999.

**Résultats** La Loi a modernisé et a consolidé la législation antérieure en une seule loi et a été élaborée pour refléter la voie qu'a empruntée le Nouveau-Brunswick quant aux infrastructures de gaz naturel.

## Amendements à la *Loi sur la distribution du gaz*

---

**Objectif** Réduire le fardeau de la réglementation du système de distribution du gaz naturel en développement de la province.

**Activités** Une suite d'amendements a été apportée à la *Loi sur la distribution du gaz (1999)* et est entrée en vigueur en 2005.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Automne de 2005.

**Résultats** L'examen obligatoire de 7 ans de la société de distribution à la grandeur de la province a été retiré pour permettre à la Commission de l'énergie et des services publics d'utiliser son pouvoir discrétionnaire quant à la fréquence des examens. On a ajouté de la souplesse pour permettre des amendements et des mises à jour pour des ententes de franchises pour refléter les changements dans le contexte opérationnel, par ex. pour les conditions du marché, les exigences en matière d'assurances, etc.

## Élimination du chevauchement et du double emploi (bureaucratie) dans la réglementation au Nouveau-Brunswick

---

**Objectif** Éliminer les éléments de chevauchement et de double emploi dans les exigences législatives qui existent entre différents ministères du gouvernement et différents ordres du gouvernement.

**Activités** Lors de l'ébauche de la nouvelle *Loi sur les ressources pétrolières*, on a mis beaucoup de soin à éliminer les tâches qui étaient déjà accomplies par d'autres ministères provinciaux. On poursuit les efforts pour éliminer le chevauchement et le double emploi en ce qui a trait aux organismes tels que les commissions de district d'aménagement.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets ayant trait aux ressources.

**Entrée en vigueur** Cette activité est en cours, sans date précise établie pour son achèvement.

**Résultats** Les ministères tels que l'Environnement, la Sécurité publique, la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail ainsi que la Commission de l'énergie et des services publics. D'autres domaines requièrent encore du travail, notamment les commissions rurales et de district d'aménagement.

## Améliorations à l'administration du processus d'évaluation des impacts environnementaux (EIE)

---

**Objectif** Fournir une meilleure information au public et aux parties intéressées sur le processus des études d'impact sur l'environnement (EIE); promouvoir la contribution du public au processus des EIE; améliorer les délais liés au processus des EIE dans la mesure du possible pour le Ministère.

**Activités** Des amendements ont été apportés pour :

- 1) Un site Web amélioré, un guide révisé pour le processus d'EIE et une nouvelle brochure.
- 2) Des normes minimales pour la participation du public commanditée par des promoteurs sont maintenant requises par le Ministère pour faire en sorte que des possibilités en vue de la participation du public soient offertes par les promoteurs pour tous les projets enregistrés dans un délai de 60 jours de l'enregistrement du projet.
- 3) Un guide d'enregistrement révisé et amélioré, des suppléments spécifiques à 17 secteurs au guide d'enregistrement générique.
- 4) Un protocole d'entente renouvelé entre la Direction de l'évaluation de projets et le Comité de révision technique, l'autorité renforcée pour les gestionnaires de projets du Ministère et une disposition pour des consultations antérieures à la présentation entre les promoteurs et le comité de révision avant l'enregistrement officiel.

**Axée sur l'énergie et les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques et miniers.

**Entrée en vigueur** Novembre 2004.

**Résultats** En ce qui concerne l'aspect transparence de l'initiative, par le fait qu'il existe un site Web amélioré, un guide d'enregistrement mis à jour et une annonce publique requise avec chaque enregistrement, on peut conclure que les résultats de cette initiative ont amélioré la transparence du processus d'EIE pour le Nouveau-Brunswick. Pour ce qui est de l'initiative de rationalisation comprenant un protocole d'entente renouvelé, des consultations antérieures à la présentation, un objectif de temps de traitement de 90 à 120 jours a eu comme résultat un temps de traitement accru des enregistrements. Pour les projets enregistrés en 2005, environ 75 % des projets ont atteint l'objectif de temps de traitement interne, et pour ceux qui ne l'ont pas atteint, les raisons échappaient au contrôle du ministère.

## *Loi sur la prévention des incendies*

---

**Objectif** Assurer que seuls les gens qui possèdent un permis peuvent installer ou modifier des systèmes de brûleurs à mazout.

**Activités** On a terminé les amendements à la *Loi sur la prévention des incendies* à l'automne de 2007 pour rendre obligatoire le métier de mécanicien de brûleurs à mazout. Le ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick procède actuellement aux modifications nécessaires à la réglementation pour étude par le gouvernement.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques et miniers.

**Entrée en vigueur** Printemps de 2008.

**Résultats** On s'attend à ce que les résultats donnent une meilleure sûreté et efficacité aux dispositifs de brûleurs à mazout et moins de fuites accidentelles attribuables à une mauvaise installation des réservoirs de stockage de pétrole.

## *Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics*

---

**Objectif** Consolider et moderniser la réglementation.

**Activités** Ébauche de la nouvelle *Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics*.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Janvier 2007.

**Résultats** La *Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics* remplace la *Loi sur les services publics* (entrée en vigueur en 1911). Les points de la réglementation qui étaient communs avec plusieurs secteurs tels que la distribution du gaz naturel, l'électricité et les pipelines ont été intégrés à la *Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics*.

## *Loi relative à l'efficacité énergétique*

---

**Objectif** Moderniser la réglementation et mettre à jour les règlements concernant l'efficacité énergétique pour éliminer l'équipement le moins efficace du marché afin de réduire la consommation d'énergie et les émissions atmosphériques qui en découlent.

**Activités** La *Loi relative à l'efficacité énergétique du Nouveau-Brunswick (1992)* permet à l'autorité de réglementer des niveaux d'efficacité énergétique minimum en énergie en se servant de l'équipement ou en utilisant l'équipement qui touche l'utilisation de l'énergie. Cette loi est à l'étude. On peut proposer des mises à jour des niveaux réglementés d'efficacité énergétique minimale en énergie en se servant de l'équipement ou en utilisant l'équipement touchant l'utilisation de l'énergie.

**Axée sur l'énergie ou sur les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Il est possible que la Loi soit amendée en 2009.

**Résultats** Les mises à jour des normes réglementées sur les niveaux d'efficacité énergétique lors de l'utilisation de l'équipement ou d'équipement affectant l'utilisation de l'énergie. Les modifications contribueront aux objectifs environnementaux et économiques du Nouveau-Brunswick, en réduisant l'utilisation de l'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et des coûts de l'énergie pour les consommateurs.

## *Cadre réglementaire pour le gaz naturel liquéfié (GNL)*

---

**Objectif** Évaluer et mettre en place un cadre modèle pour répondre aux exigences spécifiques de la réglementation pour l'exploitation d'une usine de stockage de GNL et de regazéification.

**Activités** Il y a des discussions en cours entre le ministère de l'Énergie, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Éducation postsecondaire de la Formation et du Travail, la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et un consultant indépendant.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** L'évaluation devrait être terminée à l'automne de 2008 et les modifications requises au cadre actuel devraient être en place d'ici la fin de 2008.

**Résultats** L'initiative vise à améliorer la réglementation entourant les installations de GNL, permettant une prévisibilité accrue de meilleures pratiques industrielles et un plus haut degré de certitude afin d'aider les exploitants de GNL à se conformer aux normes.

## Information en ligne sur les permis d'exploitation minière

---

**Objectif** Réduire l'incertitude quant au processus, permettant ainsi moins de pertes de temps et d'efforts de la part de l'industrie et des autorités chargées de la réglementation.

**Activités** Explications claires sur le site Web du ministère des Ressources naturelles :

- 1) étapes requises pour les demandes de permis d'exploration et d'exploitation minières;
- 2) genre d'information recherché en vertu des lois provinciales.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** 2006.

**Résultats** Trop tôt pour conclure.

## Élaboration de lignes directrices à l'intention de l'industrie

---

**Objectif** Réduire l'incertitude quant au processus, permettant ainsi moins de pertes de temps et d'efforts de la part de l'industrie et des autorités chargées de la réglementation.

**Activités** Lignes directrices pour les activités d'exploration.

Guide du processus d'approbation des mines comprenant :

- 1) le guide pour faire l'ébauche d'un plan de restauration (terminé);
- 2) le guide pour faire l'ébauche d'une étude de faisabilité (en cours).

Liens conduisant aux exigences d'études d'impact sur l'environnement du ministère de l'Environnement et aux modifications des cours d'eau et des terrains humides qui requièrent des autorisations.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** 2006.

**Résultats** Trop tôt pour conclure.

## Diffusion d'information technique

---

**Objectif** Aider à l'ébauche de demandes de concessions minières.

**Activités** Cartes géographiques et bases de données disponibles, système d'information géographique (SIG), attribution électronique des ressources et système de gestion des minéraux maintenant en cours d'élaboration.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer des projets énergétiques et miniers.

**Entrée en vigueur** 2008.

**Résultats** À venir.

## Réduction des chevauchements dans le processus réglementaire

---

**Objectif** Réduire l'incertitude quant au processus, permettant ainsi moins de pertes de temps et d'efforts de la part de l'industrie et des organismes de réglementation et réduire ou éliminer les chevauchements.

**Activités** En discussion avec les commissions provinciales de planification afin d'éliminer les chevauchements découlant des processus et exigences possiblement conflictuels de la réglementation locale et provinciale.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques et miniers.

**Entrée en vigueur** 2008.

**Résultats** À venir.

## Appui à la recherche

---

**Objectif** Améliorer ou se conformer aux exigences réglementaires.

**Activités** Soutien indirect grâce aux programmes tels que le Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM) et l'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA).

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** En cours.

**Résultats** À venir.

## Élaboration d'un processus à guichet unique d'aide aux promoteurs

---

**Objectif** Orienter les promoteurs grâce au processus de réglementation.

**Activités** Comité permanent sur l'exploitation minière et l'environnement, qui compte des représentants du ministère des Ressources naturelles, du ministère de l'Environnement et d'Environnement Canada pour présenter un guichet unique aux requérants.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** L'initiative a démarré en 1988.

**Résultats** L'initiative oriente les promoteurs quant au processus et aux éléments requis pour les demandes, ce qui permet moins de pertes de temps et d'efforts de la part de l'industrie et des autorités chargées de la réglementation.

## *Loi sur les ressources pétrolières*

---

**Objectif** En ce qui a trait à l'exploitation et au développement des ressources pétrolières, élaborer une réglementation exhaustive allégée et transparente. Faire moins de règlements en faisant confiance aux bonnes pratiques de l'industrie grâce aux directives et aux normes déjà établies.

**Activités** Ébauche du nouveau projet de *Loi sur les ressources pétrolières* et préparation de la réglementation.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** La *Loi sur les ressources pétrolières* a reçu la sanction royale le 30 mai 2007. Elle sera annoncée lorsque la réglementation sera terminée, ce qui est prévu d'ici la fin de 2008.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## Approche commune à la réglementation sur le pétrole et le gaz terrestres au Canada atlantique

---

**Objectif** Élaborer une politique régionale pour permettre d'alléger et d'harmoniser la réglementation sur le pétrole et le gaz terrestres.

**Activités** Le dialogue a été entrepris avec les représentants des provinces de l'Atlantique dans un effort de tendre à une approche régionale – en créant un ensemble uniforme de directives et de politiques pour favoriser l'exploitation et le développement des ressources pétrolières.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Premières étapes. Aucune date fixée.

**Résultats** S.O.



## Gouvernement de la Nouvelle-Écosse

### Initiative d'amélioration de la réglementation

---

#### Objectif

- 1) Faciliter la conformité avec les règlements pour les entreprises.
- 2) Améliorer la qualité des règlements.
- 3) Augmenter la conformité avec les règlements.
- 4) Faire des rapports et des démonstrations des progrès.

#### Activités

- 1) Mettre en place un inventaire de base et une démarche constante pour suivre les progrès.
- 2) Aider le gouvernement à prendre conscience de l'incidence de la bureaucratie sur les affaires (y compris l'incidence cumulative de plusieurs ministères).
- 3) Initiative de compétitivité et de conformité.
- 4) Initiative de solutions pour les petites entreprises.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques et miniers.

**Entrée en vigueur** Au printemps de 2005, réduire le fardeau de la bureaucratie de 20 % d'ici 2010.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

### Accès en ligne aux formulaires

---

**Objectif** Assurer que les clients du gouvernement peuvent accéder facilement aux formulaires prescrits requis pour faire affaire avec le gouvernement.

**Activités** Mettre les versions numériques des formulaires en ligne pour que les clients puissent les télécharger.

**Axé sur l'énergie ou sur les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques et miniers.

**Entrée en vigueur** 2007.

**Résultats** Les formulaires numériques sont maintenant largement utilisés, en particulier dans le registre des droits miniers.

## Automatisation du registre des droits miniers

---

**Objectif** Transférer le registre des droits miniers du papier à un système pleinement numérique. Offrir un accès au jalonnement et à l'entretien des claims aux clients en ligne et dans les régions éloignées.

**Activités** Parfaire un modèle détaillé de diffusion de l'information et des pratiques commerciales pour le registre. On a accordé le contrat pour créer un logiciel et son élaboration est en cours.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** Automne de 2008.

**Résultats** À venir.

## Mise à jour des projections cartographiques du registre des droits miniers

---

**Objectif** Rendre les cartes des claims miniers conformes avec les projections de cartes en utilisation ailleurs dans la province et permettre une meilleure comparaison des claims miniers avec l'information fournie sur les autres cartes (par ex., registre des terres). Amélioration de la base NAD27 au NAD83.

**Activités** Vastes consultations avec les clients pour les informer des incidences de leurs claims. Production d'une nouvelle série de cartes de claims par la projection NAD83.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** 2006.

**Résultats** Réussite totale; on a traité peu de plaintes de la part des détenteurs de droits miniers; on approuve massivement la mise à jour du système cartographique.

## Membres de la commission des primes au rendement de la Nouvelle-Écosse

---

**Objectif** Pour faciliter une réglementation rapide, efficace et économique et inciter les membres de la commission (Pay for Performance Board) à donner un meilleur rendement.

**Activités** Le rendement constitue jusqu'à 15 % du revenu (20 % pour l'organisation, 80 % pour la personne). Les critères individuels sont la rapidité des décisions, l'excellence dans l'administration des décisions écrites ou en audition, le sens de l'organisation et l'efficacité, le leadership, la collégialité et la conformité aux plus hautes normes d'éthique. Les primes au rendement se feront suivant le niveau de salaire annuel.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** L'initiative a démarré à l'automne de 2005.

**Résultats** Amélioration des délais dans la prise de décisions. Acceptation de la part des intervenants y compris le gouvernement.

## Amendements à la *Energy Efficient Appliances Act*

---

**Objectif** Pour faire en sorte que la *Energy Efficient Appliances Act* s'harmonise avec la loi fédérale et que les appareils électroménagers fabriqués et vendus en Nouvelle-Écosse respectent le niveau minimum d'efficacité.

**Activités** Examiner les règlements actuels fédéraux et provinciaux sur l'efficacité énergétique. Mettre à jour les règlements de la Nouvelle-Écosse pour qu'ils s'harmonisent avec ceux des autres administrations compétentes.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Janvier 2008.

**Résultats** S.O.

## ÉnerGuide 80 d'ici 2011

---

**Objectif** Exiger que toutes les nouvelles maisons unifamiliales soient construites pour se conformer à l'appellation ÉnerGuide d'ici 2011 et fournir des lignes directrices claires aux constructeurs, aux propriétaires de maison et aux promoteurs quant à l'efficacité énergétique dans la construction de nouvelles maisons.

**Activités** L'ébauche de réglementation comprenant l'attribution obligatoire de cotes ÉnerGuide d'ici janvier 2008. Début de consultations avec les constructeurs, les entrepreneurs et les gouvernements municipaux.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Janvier 2011.

**Résultats** S.O.

## Élaboration d'une approche moderne à la réglementation

---

**Objectif** Élaborer une loi relative à l'énergie qui consolide la réglementation actuelle en conformité avec une approche moderne à la réglementation.

**Activités** Travail avec les experts techniques pour assurer que l'approche à la réglementation de la province est conforme aux pratiques exemplaires dans d'autres parties du Canada et protège l'intérêt public en Nouvelle-Écosse. Consultations avec les intervenants. Détection et analyse des questions de politiques. Examen de l'ébauche du projet de loi relative à l'énergie, des règlements, des codes de pratique, des lignes directrices et des documents sur la politique qui s'y rattachent.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer des mesures législatives et des règlements administrés par le Department of Energy (ministère de l'Énergie).

**Entrée en vigueur** En cours.

**Résultats** Ébauche du projet de loi relative à l'énergie rédigée; examen des meilleures pratiques et de l'expérience grâce aux mesures législatives sur l'énergie dans des administrations correspondantes. On prévoit que la loi relative à l'énergie donnera lieu à : une pratique moderne de politique de réglementation et d'approches rédactionnelles; l'avis des groupes d'intervenants clés sur l'énergie en Nouvelle-Écosse; l'avis des experts, y compris ceux du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

## Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones pionnières et extracôtières

---

### Objectif

- 1) Renouveler et moderniser les règlements concernant le pétrole des zones pionnières et extracôtières.
- 2) Renouveler tous les règlements concernant les zones pionnières et extracôtières dans le but d'appliquer les principes d'une réglementation « axée sur un but ».

### Activités

- 1) Rédaction de nouveaux règlements concernant le forage et la production dans un style orienté vers un objectif pour remplacer les règlements actuels concernant le forage et les règlements concernant la production et la conservation.
- 2) Établissement d'un énoncé sismique de pratiques pour les opérations géophysiques au large des côtes qui donne la latitude aux autorités chargées de la réglementation de changer les dispositions sans nécessairement changer la réglementation.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** 2008-2009

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## Processus coordonné d'examen de la réglementation – Deep Panuke

---

**Objectif** Processus simultanés d'examen environnemental et technique; processus efficace et efficient de réglementation; coordination fédérale et provinciale.

**Activités** Le Department of Energy (ministère de l'Énergie) a participé avec les régulateurs fédéraux et provinciaux à un processus d'examen des règlements pour le gisement de gaz Deep Panuke. Ce ministère a travaillé avec le gouvernement fédéral et les régulateurs à simplifier le processus et à intégrer l'évaluation environnementale aux approbations réglementaires pour le projet de gisement extracôtier de gaz Deep Panuke.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** 2005-2007.

**Résultats** Amélioration de l'échéancier du processus, qui est passé de 30 à 11 mois.

## Élaboration d'un guide de la réglementation pour les projets de prospection sismique terrestre, de forage et d'énergie renouvelable extracôtiers

---

**Objectif** Procurer aux industries (entreprises commerciales) les conditions pour assurer que leurs demandes sont bien remplies lors de leur présentation. Ceci évitera les pertes de temps causées par le manque d'information. Établir une approche coordonnée et multijuridictionnelle à la réglementation des projets énergétiques.

**Activités** Élaboration d'une feuille de route et d'un guide de la réglementation pour les promoteurs.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Énergie renouvelable extracôtière – janvier 2007; prospection sismique et forage, février 2009.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## Modernisation des lois et règlements sur l'énergie extracôtière de la Nouvelle-Écosse

---

### Objectif

- 1) Approche réglementaire cohérente et moderne.
- 2) Viser une réglementation orientée sur des objectifs.

**Activités** Le Department of Energy (ministère de l'Énergie) travaille présentement à réduire les exigences normatives et à minimiser le chevauchement et le double emploi. Les mesures législatives et la réglementation sur les pipelines, le forage et la production sont présentement mises à jour en conformité avec les objectifs du gouvernement et du ministère en tenant compte de l'initiative pour une meilleure réglementation. On a entrepris le travail d'harmonisation du régime de la Nouvelle-Écosse pour le rendre conforme à celui des provinces avoisinantes et y intégrer les meilleures pratiques de l'industrie.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** 2008-2009.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## Création de procédures pour l'élaboration de réglementation

---

**Objectif** Le Department of Energy (ministère de l'Énergie) a élaboré une procédure pour mieux informer le personnel et établir un processus étape par étape pour l'analyse des questions de réglementation, ce qui crée une approche cohérente et exhaustive à l'élaboration de réglementation.

### Activités

- 1) Établissement des priorités.
- 2) Participation des intervenants.
- 3) Minimiser le chevauchement et le double emploi.
- 4) Décisions documentées – axées sur les données de la science, des intervenants et de la loi.
- 5) Accent sur des objectifs de résultats et de rendement.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** Octobre 2007.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).



## Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard

**L'Île-du-Prince-Édouard n'a pas d'initiatives significatives d'amélioration de la réglementation en cours.**

---



### Normes pour l'exploration minérale sur les terres des Inuits du Labrador

---

**Objectif** Se conformer aux exigences de l'accord de principe sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador pour l'approbation mutuelle entre la province et les Inuits concernant l'exploitation sur les terres appartenant aux Inuits.

#### Activités

- 1) Normes négociées et adoptées sous forme de loi le 31 mars 2007 pour le système d'approbation conjointe.
- 2) Depuis lors, on a dû approuver selon les normes tous les projets d'exploration sur les terres des Inuits du Labrador.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** L'initiative a démarré vers la fin de 2006 et s'est terminée en mars 2007.

**Résultats** Apport d'une série claire d'exigences et de procédures d'approbation pour l'exploration sur les terres des Inuits du Labrador. L'exploration sur ces terres a bondi en 2007.

### Initiative de réduction de la bureaucratie

---

**Objectif** Réduire les inefficacités administratives et réglementaires tout en conservant des normes élevées et des règles du jeu uniformes pour les entreprises; améliorer l'efficacité des services gouvernementaux aux citoyens.

#### Activités

- 1) Groupe de travail pour la réduction de la bureaucratie mis en place en 2005.
- 2) Inventaire des règlements effectué en 2005.
- 3) Travail en cours pour atteindre les objectifs de réduction.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non (à l'échelle gouvernementale).

**Entrée en vigueur** 2005.

**Résultats** Réduction atteignant 10,5 % en date d'octobre 2007, mais peu d'incidence sur l'industrie minière.

### Jalonnement de claims en ligne

---

**Objectif** Réduire le temps demandé au client et les coûts nécessaires pour se procurer des permis d'exploitation minière et réduire les coûts administratifs du gouvernement.

**Activités** Le jalonnement des claims à Terre-Neuve-et-Labrador est maintenant totalement sur Internet grâce au système d'administration des droits miniers (MIRIAD) qui permet l'acquisition d'un claim en temps réel avec des tarifs payés au moyen du système de commerce électronique.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer des projets miniers.

**Entrée en vigueur** Lancement en 2005.

**Résultats** Réduction importante du temps et du coût de voyage pour les clients qui devaient antérieurement se rendre à St. John's pour acquérir les claims.

## Autorisations d'exploration en ligne

---

**Objectif** Réduire le temps employé pour émettre des approbations d'exploration (requis pour toute activité d'exploration qui suscite une détérioration des lieux). Présentement, on peut les prolonger étant donné le besoin de diffusion des courriels et des documents papier aux organismes en question. Offrir éventuellement un portail pour l'approbation à guichet unique des projets d'exploration minière.

**Activités** La conception a commencé en 2007 du portail sur le Web pour :

- 1) La présentation de demandes pour l'approbation de l'exploration, y compris les cartes du système d'information géographique (SIG) pour les emplacements.
- 2) Les commentaires provenant d'autres organismes gouvernementaux et autochtones.
- 3) L'émission d'approbations et de conditions pour le client.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** 2007.

**Résultats** La conception est engagée; les fonds pour la mise en place ont été demandés dans le budget 2008-2009.

## Atlas des ressources en ligne

---

### Objectif

- 1) Offrir l'information sur les claims miniers et la science de la Terre au moyen du site Web du Department of Natural Resources (ministère des Ressources naturelles).
- 2) Réduire les conflits suscités par l'exploration minière, les secteurs protégés et d'autres utilisateurs des ressources.

### Activités

- 1) L'Atlas a été créé en 2000 mais a été amélioré de façon constante. Les claims miniers peuvent être observés en surimpression sur des informations géoscientifiques et sur des couches d'indices de minéralisation provenant d'un serveur de carte du système d'information géographique (SIG). Des recherches peuvent être faites au moyen d'outils d'interrogation sur les bases de données contenant les informations géoscientifiques et les

indices de minéralisation. L'Atlas sert aussi de base d'information pour le système d'administration des droits miniers (MIRIAD) en ligne concernant le jalonnement des claims.

- 2) On se concentre actuellement sur l'ajout de secteurs protégés, de secteurs respectueux de la faune, de plans municipaux, etc.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** 2008.

**Résultats** L'Atlas travaille avec le système de jalonnement en ligne pour permettre aux clients de prendre des décisions éclairées sur l'acquisition de claims miniers.



## Gouvernement du Nunavut<sup>2</sup>

### Réduction des obstacles aux initiatives commerciales

---

#### Objectif

- 1) La réduction des obstacles améliorera les initiatives commerciales au Nunavut.
- 2) L'attribution d'autorisations, de permis et la fixation des tarifs seront simplifiées et les règlements non nécessaires seront améliorés.

**Activités** Le gouvernement territorial procède actuellement à la création d'un cadre pour un examen collaboratif général concernant l'octroi de permis et d'autorisations spécifiques à l'industrie.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques et miniers.

**Entrée en vigueur** L'initiative a été lancée en 2005 et on prévoit la terminer d'ici la fin de 2007.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).



## Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Voir Gouvernement du Canada – Affaires indiennes et du Nord Canada pour les initiatives d'amélioration de la réglementation liées au développement des ressources actuellement en cours dans les Territoires du Nord-Ouest. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) s'est engagé à améliorer sa réglementation et considère le transfert de l'autorité pour les terres et les ressources par le gouvernement fédéral comme une étape importante

---

<sup>2</sup> L'exploration et l'exploitation minières sont réglementées par AINC. Voir le gouvernement du Canada – Affaires indiennes et du Nord Canada pour des initiatives additionnelles d'amélioration réglementaire présentement en cours au Nunavut.

pour améliorer l'efficacité de la réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest. On a ci-dessous un exemple d'une initiative présentement en cours qui est conçue pour assurer que le système électrique dans les Territoires du Nord-Ouest, reflète l'aspect unique du marché des Territoires du Nord-Ouest et des réalités opérationnelles dans le Nord.

## Programmes de rationalisation des tarifs, de la réglementation et des subventions en matière d'électricité

---

### Objectif

- 1) Réduire la complexité de la réglementation concernant l'électricité et le processus de fixation des tarifs afin de réduire l'ensemble des coûts du système.
- 2) Examiner les subventions pour l'électricité pour assurer que les résidents ont un accès équitable à des sources d'électricité abordables et fiables.

**Activités** Le GTNO entreprend actuellement un examen détaillé du processus quasi judiciaire en cours qui entretient 33 zones de tarification individuelle d'électricité pour les 33 collectivités des Territoires du Nord-Ouest dont un grand nombre a une population de moins de 1 000 habitants.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques et miniers.

**Entrée en vigueur** L'Electricity Review a été lancé en 2008 et on prévoit qu'il se terminera en 2009.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).



## Gouvernement du Yukon

### Mise en place du processus associé à la *Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act (YESAA)*

---

**Objectif** Les objectifs sont :

- 1) Assurer que les projets sont entrepris en conformité aux principes qui encouragent des changements socio-économiques avantageux sans porter atteinte aux systèmes écologique et social dont dépendent les collectivités et leurs résidents, ainsi que les sociétés en général;
- 2) Assurer que le processus d'évaluation est mené d'une façon rapide, efficiente et efficace qui évite le double emploi;
- 3) Donner l'assurance, dans la mesure où c'est possible, dans les procédures d'évaluation, y compris les demandes d'information, les échéances et les coûts pour les participants.

### Activités

- 1) Élaboration de règles détaillées pour le processus d'évaluation afin qu'il y ait de la certitude dans les procédures, les demandes d'information, les échéances et les coûts pour les participants.

- 2) Mise en place d'un registre sur le site Web pour permettre une diffusion efficace de l'information entre l'évaluateur, les organismes gouvernementaux, le promoteur et le public, et assurer la transparence et l'accessibilité au processus d'évaluation pour tous les participants.
- 3) Réunions régulières entre les organismes pour aborder les questions relatives au processus à mesure qu'elles surgissent et faciliter la communication entre les évaluateurs et les organismes de réglementation de la YESAA de tous les ordres du gouvernement (fédéraux, territoriaux et des Premières nations).
- 4) Un forum des décisionnaires formé du gouvernement du Yukon, de tous les organismes fédéraux, et des Premières nations, qui jouissent d'ententes au sujet des revendications territoriales, se réunit trois à quatre fois par année pour discuter des relations émergentes de gouvernement à gouvernement en ce qu'elles ont trait à la YESAA.
- 5) Un examen d'une durée de cinq ans de tous les processus d'évaluation a été émis en marche, y compris le statut, les règlements, les règles et les procédures. Les résultats serviront à améliorer le processus et à intégrer les expériences accumulées durant les années de démarrage.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer des projets énergétiques et miniers.

**Entrée en vigueur** Novembre 2005.

#### Résultats

- 1) On a évalué presque 400 projets en vertu du processus de la YESAA, dont un projet de mine importante et de distribution d'électricité.
- 2) Étant donné que ceci est un nouveau processus pour le Yukon (la YESAA s'applique depuis moins de deux ans) et que cela représente un changement significatif quant à la façon d'évaluer des projets au Yukon, les premières années de mise en place se sont bien déroulées.
- 3) Les échéances particulières pour les diverses étapes de l'évaluation continuent à être respectées par les évaluateurs.

## Yukon Placer Authorization

---

#### Objectif

- 1) Des normes claires préétablies qui inspireront confiance à l'industrie et aux organismes de réglementation.
- 2) Encourager la rationalisation de la réglementation et rendre la prise de décisions quant à la réglementation transparente et prévisible.
- 3) Faciliter l'équilibre entre les objectifs de conservation et de protection du poisson, de son habitat et une industrie durable des placers.

#### Activités

- 1) Les consultations avec les Premières nations, les conseils mandatés, les intervenants, d'autres parties intéressées et le public sont presque terminées.
- 2) Les décisions finales sur l'entrée en vigueur, documentées par de nombreuses consultations, devraient être prises durant l'automne de 2007 à temps pour la saison de 2008.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** Remplacera la Yukon Placer Authorization actuelle vers la fin 2007.

## Résultats

- 1) Une approche qui s'adapte à la gestion des effluents et de l'habitat des poissons dans le bassin récepteur (plutôt que de ruisseau en ruisseau).
- 2) Normes sévères pour l'évacuation de l'eau en rapport à la précarité de l'habitat.
- 3) Surveillance continue pour assurer que les objectifs de gestion des pêcheries sont atteints et que des mécanismes pour les mesures correctives sont en place.
- 4) Les rôles des organismes de réglementation ne changeront pas.

## Régime réglementaire intégré pour l'exploitation des placers au Yukon

---

### Objectif

- 1) Intègre les exigences réglementaires des trois ordres du gouvernement.
- 2) Inspire une meilleure confiance pour les exploitations minières de placers en établissant des exigences réglementaires claires et prédéterminées pour une meilleure protection de l'habitat du poisson.

### Activités

- 1) Mise en place d'une approche à guichet unique par l'entremise d'un secrétariat.
- 2) Accent mis sur le bassin récepteur en établissant les normes sur l'évacuation des sédiments et autres exigences pour assurer un système aquatique sain.
- 3) Utilisation d'une approche axée sur les risques, d'une surveillance consciencieuse du bassin récepteur, d'une gestion d'adaptation, d'une conformité et d'une application rigoureuses.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** Printemps de 2008.

**Résultats** S.O.

## Stratégie intégrée de gestion de ressources

---

**Objectif** Administration interne du gouvernement du Yukon – Simplifie le processus d'examen des projets en abordant les politiques internes et les lacunes dans les lois, et établit une meilleure collaboration entre les ministères du gouvernement.

**Activités** Le processus de gestion des projets qui aident les sociétés minières dans leurs efforts à obtenir des permis pour les propositions d'exploitation en affectant des coordonnateurs de projets à des projets personnels pour aider aux examens et à la solution rapide des problèmes. Le Comité de surveillance du sous-ministre formé de représentants du Department of Energy, Mines and Resources (ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources), du Department of Environment (ministère de l'environnement) et du Executive Council Office (ministère du Conseil exécutif) qui prodigue des conseils et formule des décisions sur les projets de mines importantes.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques et miniers.

**Entrée en vigueur** Printemps de 2006.

**Résultats** En cours. Les coordonnateurs de projets sont présentement affectés à quatre projets majeurs (Ketza, Division Mt., Tagish Lake Gold, Carmacks Copper). Le Comité de surveillance du sous-ministre se réunit au moins chaque trimestre ou davantage si des problèmes surgissent.

## Politique et lignes directrices pour les fermetures et les remises en état

---

**Objectif** Nécessite que les sociétés minières planifient et financent les coûts de remise en état des terres utilisées pour l'exploitation minière à des utilisations antérieures ou d'autres utilisations productives, encourage une planification rapide des remises en état et des fermetures, accepte une remise en état progressive et minimise les risques publics.

### Activités

- 1) Assurer que chaque mine possède un plan de remise en état et de fermeture qui a été approuvé par le gouvernement du Yukon avant que l'exploitation ne commence.
- 2) Déterminer la forme et le degré de sécurité que l'exploitant de la mine doit fournir pour couvrir le plein montant de la remise en état non réglée de la mine et la responsabilité de la fermeture.
- 3) Remettre un certificat de fermeture lorsque l'exploitation ou la production de la mine est terminée et que le gouvernement du Yukon est satisfait que l'exploitant de la mine se soit conformé à toutes les conditions du permis.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets miniers.

**Entrée en vigueur** Janvier 2006.

**Résultats** En cours. Les lignes directrices en cours (2008). Les sections relatives à la remise en état et à la fermeture d'un permis de production minière, de même que les exigences de sécurité sont axées sur la politique des remises en état et de fermetures.



## Initiatives intergouvernementales

### Ententes de coopération fédérales-provinciales sur les évaluations environnementales

---

**Objectif** Des ententes de coopération fédérales-provinciales sur les évaluations environnementales ont été signées avec la plupart des provinces. Lorsque les processus fédéraux et provinciaux d'évaluations environnementales s'appliquent tous les deux au même projet, ces ententes permettent une utilisation plus efficace des ressources publiques par les deux gouvernements grâce à une seule évaluation concertée.

**Activités** Les évaluations coopératives fédérales et provinciales ont été effectuées.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer les projets miniers; cependant, plusieurs projets miniers ont été sujets à des évaluations environnementales concertées.

**Entrée en vigueur** En cours.

**Résultats** Les ressources publiques ont été utilisées plus efficacement grâce aux évaluations concertées. Les promoteurs reçoivent des processus coordonnés d'évaluations environnementales et des demandes d'information technique et scientifique des deux gouvernements.

## Initiative du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME)

---

**Objectif** Un processus de réglementation simplifié pour toutes les provinces et territoires du Canada prévoyant que les décisions sur les évaluations environnementales sont prises d'une façon sûre, prévisible et rapide, tout en protégeant l'environnement. Les options comprennent une approche à guichet unique pour les évaluations qui engagent plus d'un organisme ou gouvernement.

### Activités

- 1) On a mis en place un groupe de travail formé de représentants de toutes les provinces et territoires; le Manitoba, la Colombie-Britannique et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) occupent la coprésidence.
- 2) On travaille présentement à la préparation d'un document sur l'étendue du travail pour l'examen des ministres en vue de la réunion de septembre.
- 3) On travaillera en 2008 à créer des choix de mise en place pour les provinces et les territoires.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques et miniers.

**Entrée en vigueur** Lancée à l'automne de 2006, entrée en vigueur en 2008 et plus tard.

**Résultats** Trop tôt pour conclure.

## Service PerLE

---

**Objectif** PerLE est un service offert sur le Web qui permet aux clients d'entreprises à produire facilement une liste personnalisée des permis et autorisations dont ils ont besoin de la part de tous les ordres du gouvernement en répondant à des questions simples et générales sur les affaires. Les objectifs de PerLE sont :

- 1) Réduire le temps et les efforts requis pour les promoteurs et les entrepreneurs dans la recherche des permis et autorisations requis pour leurs entreprises;
- 2) Améliorer la conformité.

**Activités** Mettre en place un site Web interactif qui fournit une information personnalisée sur les permis et autorisations de nature commerciale requis par tous les ordres de gouvernement.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative simplifie l'accès aux permis et autorisations pour toutes les entreprises.

**Entrée en vigueur** PerLE fonctionne maintenant selon un mode de programme durable et il se répand rapidement aux autres gouvernements du Canada. La Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Yukon ont leurs exigences relatives à l'exploration minière en ligne et chacune de ces provinces travaille présentement à inclure des secteurs

additionnels de ressources naturelles. D'autres partenaires provinciaux et territoriaux entendent aussi inclure leurs exigences relatives aux ressources naturelles dans l'optique de la mise en place de PerLE. Un protocole d'entente PerLE a été signé avec Industrie Canada, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Yukon en 2007.

**Résultats** Commentaires positifs de la part du monde des affaires et du gouvernement. Les entreprises sauveront beaucoup de temps en naviguant à travers le système réglementaire des provinces et territoires où il a été mis en place.

## Système de passeports pour la réglementation des valeurs mobilières

---

**Objectif** Augmenter l'harmonisation et réduire le double emploi entre les administrations provinciales et territoriales.

**Activités** Mettre en place un système « à guichet unique » de règlements relatifs aux titres prévoyant qu'un participant du marché aurait accès aux marchés de capitaux dans plusieurs administrations en faisant affaire avec l'organisme de réglementation de la province ou du territoire d'origine.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Non, cette initiative ne vise pas précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques et miniers.

**Entrée en vigueur** L'ébauche des instruments de réglementation a été publiée pour commentaires en 2007.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## Programme d'information pour organismes réglementaires multiples sur la gestion de l'intégrité

---

**Objectif** Réduire le nombre d'incidents relatifs à l'intégrité et à la sûreté des pipelines de pétrole et de gaz, améliorer les connaissances et la sensibilisation des propriétaires et exploitants de pipelines et assurer que les exigences réglementaires pour les systèmes de gestion d'intégrité sont bien comprises, et informer l'industrie qu'il y a un haut niveau de coopération et d'échange de connaissances entre les organismes.

**Activités** Ce programme est une initiative conjointe entre la BC Oil and Gas Commission, l'Office national de l'énergie, Saskatchewan Energy and Resources et la Manitoba Public Utilities Board. D'autres organismes de réglementation pourraient se joindre aussi. Une série d'ateliers sera offerte pour renseigner, communiquer les exigences communes et aborder des questions spécifiques à l'industrie.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer des règlements sur la sûreté des pipelines de pétrole et de gaz.

**Entrée en vigueur** Début mai 2008.

**Résultats** S.O. (trop tôt pour conclure).

## Processus coordonnés d'examen de l'exploitation extracôtière atlantique

---

**Objectif** Deux protocoles d'entente sur des processus coordonnés simultanés d'évaluation environnementale et de réglementation ont été signés en 2006 par tous les organismes de réglementation et les responsables des évaluations environnementales relatives aux projets d'exploitation pétrolière extracôtière dans les secteurs couverts par l'entente. Les ententes font en sorte que les examens environnementaux et réglementaires se font simultanément plutôt que consécutivement. On s'attend à ce que ce processus sauve du temps et soit efficace tout en ne compromettant pas les objectifs d'intérêt public.

**Activités** Le processus simplifié doit être mis en place à mesure que les grands projets d'exploitation extracôtière sont mis de l'avant par l'industrie. Le protocole d'entente a été appliqué récemment au projet de gaz naturel extracôtier Deep Panuke.

**Axée sur l'énergie ou es mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets d'exploitation extracôtière des hydrocarbures.

**Entrée en vigueur** 2006 – en cours.

**Résultats** L'application du protocole d'entente pour le projet Deep Panuke a permis une meilleure coordination de la réglementation, de l'échange d'information et d'objectifs pour les délais d'approbation. On s'attend à recevoir toutes les approbations d'ici 11 mois, en conformité avec les délais dans les autres pays.

## Gestion des ressources extracôtières hors entente

---

**Objectif** Élaboration (de concert avec le gouvernement fédéral, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et le Québec) d'un régime de gestion pour permettre l'exploration, l'exploitation et la production de pétrole dans les secteurs extracôtiers adjacents.

**Activités** Les discussions initiales tenues par le Nouveau-Brunswick pour créer un comité chargé de négocier un protocole d'entente avec le Canada pour faciliter le régime de gestion extracôtier.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation concernant la sûreté des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** À établir au moyen des négociations.

**Résultats** Mise en place du comité de négociation du Nouveau-Brunswick.

## Plan de coopération sur le projet gazier Mackenzie (PGM)

---

**Objectif** Initiative prévue pour la coordination des processus réglementaires conformément à l'*Inuvialuit Final Agreement*, de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Les objectifs sont :

- 1) Coordonner les examens réglementaires du PGM;
- 2) Éviter le double emploi inutile et rechercher l'efficacité du processus dans l'examen réglementaire du projet;

- 3) Contribuer à la clarté, à l'assurance et à la rapidité du processus d'examen;
- 4) Rehausser la participation du public.

**Activités** L'initiative a réduit la quantité d'audiences publiques requises par les organismes de réglementation et a fait en sorte que les audiences du comité de révision conjoint et de l'Office national de l'énergie se tiennent en même temps plutôt que consécutivement.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation d'un projet énergétique.

**Entrée en vigueur** Le plan a été signé en 2002.

**Résultats** Bien que l'initiative soit citée comme bon exemple d'approche à guichet unique, on peut améliorer certains secteurs :

- 1) Tous les organismes de réglementation ont signé l'entente, mais celle-ci n'est pas contraignante. Par conséquent, si certains trouvent que leurs responsabilités légales ne sont pas nettes par le truchement du processus du comité de révision conjoint, ils peuvent mettre en route leurs propres processus.
- 2) À la suite du processus actuel, le PGM exigera un certain nombre de permis, ce qui pourrait occasionner des délais et des audiences additionnelles, quoiqu'on espère que l'entente des organismes de réglementation réglera cette question.
- 3) Il y a encore eu des délais attribuables partiellement à l'inefficacité des normes de réglementation causée par des erreurs de compétence et des questions de capacité (de même que le degré de préparation des promoteurs et les questions de planification.
- 4) Le Plan de coopération a été contesté par les Dene Tha' parce que le gouvernement ne les a pas consultés pour l'élaboration du Plan. Les tribunaux leur ont donné raison, ce qui a causé d'autres délais.
- 5) Les résultats positifs issus de ce processus sont que les lacunes ont été mises en lumière et qu'on a pu assister à des relations beaucoup plus étroites entre les organismes de réglementation.

## Table ronde sur l'énergie de l'Atlantique

---

### Objectif

- 1) Atteindre une meilleure efficacité réglementaire.
- 2) Encourager un investissement accru et une participation locale dans les secteurs extracôtiers.

### Activités

- 1) Élaborer des systèmes réglementaires efficaces, transparents, efficaces et conformes à d'autres systèmes similaires de compétences internationales.
- 2) Augmenter la valeur de la région de l'Atlantique et du Canada en améliorant les services locaux et en informant les entreprises sur les possibilités d'exploitation extracôtière et leur fournir les moyens pour répondre à ces possibilités.
- 3) Réduire les coûts d'exploration et d'exploitation dans la région du Canada atlantique pour attirer davantage les investissements dans cette région.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** 2002.

**Résultats** Protocole d'entente concernant les processus simultanés d'évaluation environnementale et de réglementation pour l'exploitation en zone extracôtière; élaboration d'un énoncé sismique de pratiques pour mettre en place des exigences de base de protection environnementale et comme mesure d'atténuation pour les programmes extracôtiers sismiques, source de souplesse et de prévisibilité; élimination de l'exigence réglementaire d'essai d'écoulement pour les premiers puits sur une structure géologique; les premiers puits dans une zone extracôtière exemptés d'une étude exhaustive détaillée et soumis à un processus de présélection en vertu des lois fédérales sur l'environnement; la modernisation de la réglementation concernant les zones extracôtiers en rapport aux règlements sur le rendement (orienté vers des objectifs). (Voir IRRZPE, une extension directe de la Table ronde sur l'énergie de l'Atlantique.)

## Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones pionnières et extracôtiers (IRRZPE)

---

### Objectif

- 1) Travailler en vue du renouvellement et la modernisation de la réglementation concernant les zones pionnières et extracôtiers.
- 2) Examiner toute la réglementation concernant les zones pionnières et extracôtiers dans le but d'appliquer les principes d'une réglementation « orientée vers des objectifs ».

### Activités

- 1) Ébaucher un nouveau règlement concernant le forage et la production orienté vers des objectifs pour remplacer le *Règlement concernant le forage* et le *Règlement concernant la production et la conservation* actuellement en vigueur.
- 2) Établir un énoncé sismique de pratiques pour les opérations géophysiques extracôtiers qui permettraient aux organismes de réglementation d'avoir la souplesse de changer des dispositions sans la nécessité d'un amendement à la réglementation.

**Initiative axée sur l'énergie ou les mines?** Oui, cette initiative vise précisément à améliorer la réglementation des projets énergétiques.

**Entrée en vigueur** 2005.

### Résultats

- 1) *Règlement concernant le forage et la production* : le travail est en cours pour mettre en place des dispositions orientées vers des objectifs en rapport aux opérations de forage et de production extracôtiers.
- 2) Exigences de l'essai d'écoulement : les amendements à l'actuel *Règlement concernant le forage* pour exempter les premiers puits d'une structure géologique des exigences d'essai d'écoulement sont entrés en vigueur le 31 décembre 2006.